

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2017

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	20 mars 2017
Approuvé en Conseil Municipal le :	28 mars 2017
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par M. Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENT S	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	☐	☒	☐
	Mme Chantal DURAND	☒	☐	☐
	M. Rémi DECOUT	☒	☐	☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐	☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐	☐
	M. Francis SELLAM	☒	☐	☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐	☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐	☐
	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐	☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐	☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐	☐
Majorité municipale	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐	☐
	M. Boutaieb KADDANI	☒	☐	☐
	Mme Liliane REUSCHLEIN	☒	☐	☐
	Mme Isabelle CONA	☒	☐	☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	☐
	Mme Hélène DECOTIGNIE	☒	☐	☐
	M. Gilles COLRAT	☒	☐	☐
	Mlle Christelle FORTIN	☒	☐	☐
	M. Alain BARUGEL	☐	☒	☐
	Mme Caroline RUIZ	☒	☐	☐
	M. Maxime OUANOUNOU	☒	☐	☐
	Mme Catherine MEUNIER	☒	☐	☐
	M. Stephan SILVESTRE	☒	☐	☐
	Mme Corinne FIORENTINO	☒	☐	☐
	M. Jean-François CLAIR	☒	☐	☐
	Mme Louise MARIE-MABIT	☒	☐	☐
	M. Michel LAVAL	☒	☐	☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☒	☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐	☐
	Mme Chantal COLIN	☒	☐	☐
	M. Bernard DUVERT	☒	☐	☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	29
Nombre de membres excusés représentés	04
Absent non représenté	-

* *
*

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE		
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, Mme M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	-	-
- M. Michel LAVAL ne prend pas part au vote		
- Désigne M. Michel DESTOUCHES comme secrétaire de la séance du 1 ^{er} mars 2017.		

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance du procès-verbal. Avez-vous des remarques ?

M. Michel LAVAL : De nouveau, je dois dire qu'en ce qui concerne le vote sur le secrétaire de séance, je ne prends pas part au vote, ce qui est différent de l'abstention. Cela peut-il être rectifié ?

Ma deuxième question est que dans ce PV, j'avais fait remarquer une erreur dans le précédent, on me disait que cela serait rectifié. Finalement, où pouvons-nous voir cette rectification ?

M. LE MAIRE : J'appelle mes services pour la réponse.

L'administration : les corrections sont intégrées dans les procès-verbaux définitifs qui sont publiés.

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016	
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Procès verbal de la séance du 13 décembre 2016.	

* *
*

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : L'avant-dernière ligne du tableau, il est prévu un séjour de classe découverte du 20 janvier au 20 avril pour une somme de 24 770 €. Qui part pendant trois mois pour 24 770 € ?

Mme Virginie TOLLARD : Pendant trois mois, je ne pense pas. Cela doit correspondre à la classe de CM2 des enfants de Palissy qui sont partis au bord de la mer voir les plages du débarquement sur un projet. Sous réserve, mais cela doit correspondre. C'est une classe et demie de CM2, environ 42 ou 43 enfants qui partent régulièrement sur un projet sur les plages du débarquement. Je pense que c'est ça. Ce sont tous les enfants d'un même niveau dans cette école. On n'a pas laissé un demi-niveau à la maison. Tout le monde est parti.

Il est vrai qu'il y a de moins en moins de classes qui partent. Le plan Vigipirate a un peu freiné. Il y a moins d'enfants enclins à partir, ou plutôt moins de maîtresses sur les quatre écoles. Par contre, Palissy a maintenu son projet. On verra ce qu'il en est en 2018.

M. LE MAIRE : Merci pour la réponse. Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Ma question portait sur le même sujet. Une précision a été donnée puisque d'après ce que j'ai compris, ils sont partis à Blainville-sur-Orne.

Mme Virginie TOLLARD : De mémoire, je ne sais pas, mais si vous me le dites, cela me dit bien quelque chose. Vous me demandez de confirmer le nom, je ne sais pas, mais si cette ville est sur les plages du débarquement, c'est bien le même projet.

M. LE MAIRE : Autre question ? Sommes-nous obligés de prendre acte ? Non.

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par LE MAIRE</i>	

* *
*

4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Des remarques d'ensemble.

Comme chaque année, ce débat, maintenant ce rapport d'orientation budgétaire, est un temps fort dans la mesure où il permet de présenter le contexte dans lequel va être voté le prochain budget de la Ville. Comme cela a été rappelé, ce contexte est marqué par beaucoup d'incertitudes : l'incertitude géopolitique, la conjoncture économique et le cycle d'élections présidentielles et législatives qu'il y aura en France au printemps prochain, élections aussi sur l'organisation et le maintien même de l'EPT, si j'ai bien compris. D'ailleurs, nous avons souvent rappelé ici, les différents membres de l'opposition, que nous aimerions être tenus informés des débats. Cela fait maintenant plus d'un an que le Grand Paris, Paris Métropole et Paris Est Marne et Bois ont été mis en place. Nous aimerions que les délégués de la Ville nous tiennent périodiquement informés, fassent un point sur les débats, les commissions notamment.

J'en avais déjà parlé l'année dernière, je pense qu'il serait utile de compléter la présentation de la première partie avec des données locales qui sont essentielles. Quelle est l'économie à Joinville ? On parle de la conjoncture, des élections aux Etats-Unis, de l'incertitude en Allemagne, mais il y a quand même une vie

locale qui a des données. Quelle est l'économie à Joinville ? Combien y a-t-il d'entreprises ? On parle beaucoup de la BRED, mais il y a aussi un tissu de PME et de TPE. Comment sont-elles réparties par secteurs d'activité ? Bien entendu le secteur tertiaire c'est-à-dire celui des services doit être très largement majoritaire, mais il y a aussi des entreprises de transformation, des commerçants, des artisans. Combien ont-ils d'employés ? Je pense que l'on aurait une photographie qui pourrait être utile aux débats et bien illustrer les propos.

Bien sûr, il y a aussi les emplois. Combien y a-t-il d'emplois à Joinville ? Vous avez cité la mairie, bien sûr, mais il y a également des entreprises qui représentent, je pense, plusieurs milliers d'emplois. Combien y a-t-il de demandeurs d'emploi ? Ce serait utile et les comparatifs que vous faites seraient très utiles par rapport au département, à la région et aux chiffres au plan national. Quel est le taux de chômage à Joinville ?

Sur la présentation, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas du budget. C'est un tableau de bord, en quelque sorte. Nous avons droit à des beaux tableaux et nous vous en félicitons, mais ils semblent assez partiels et partiels. Nous prendrons position sur les choix de politique lors du budget, mais nous aimerions avoir un vrai tableau de bord complet, le plus exhaustif possible.

Il y a des points oubliés, vous avez parlé de la fiscalité locale, il aurait peut-être été utile de rappeler où se situe Joinville par rapport au Val de Marne, il y a 47 villes, je pense à la taxe foncière. Il me semble que nous sommes cinquièmes ou sixièmes. C'est un point important.

Vous l'avez évoqué et c'est un vrai désaccord, une incohérence – vous aviez un peu prévenu, car vous saviez que nous allions faire la remarque – : un niveau de désendettement très important qui remonte à des temps lointains et s'apprécie sur le long terme qui fait que nous sommes dans les 5 premières villes sur 47. D'un autre côté, on a quand même un contexte économique difficile, des ménages qui ont des problèmes de pouvoir d'achat, des impôts locaux élevés et des choix d'investissement lourds, vous l'avez rappelé tout à l'heure.

Je pense qu'il faudrait réfléchir sur les marges de manœuvre que dégage cet endettement. Nous ne sommes pas là pour nous gargariser devant un tableau de désendettement. Il faut l'utiliser. Nous ne sommes pas pour des emprunts à tout va, tant s'en faut, il faut être raisonné et raisonnable, mais je pense que cela peut être une marge de manœuvre dégagée pour aborder dans de meilleures conditions les temps qui viennent et les investissements prévus.

Avant de laisser la parole aux collègues, je dirai que c'est un rapport qui pourrait être un peu mieux mis en perspective en tout cas au plan local pour présenter un budget sur lequel nous aurons l'occasion de revenir quand les choix seront faits. Le DOB n'est en fait qu'un tableau de bord.

M. Francis SELLAM : Chantal, tu veux peut-être répondre puisque tu es au Commerce et à l'Economie.

Mme Chantal DURAND : Merci, Francis. Il est un peu compliqué de répondre comme cela en direct, étant donné que l'état des lieux n'a pas été réellement fait. Les entreprises sont réparties un peu partout sur le territoire de la Ville. Combien y a-t-il d'emplois ? Je n'en sais rien de façon très précise. Où sont-elles placées exactement ? Je ne sais pas répondre. Je veux bien faire un état des lieux, c'est avec grand plaisir que nous pourrions en parler. Aucun souci là-dessus.

M. Francis SELLAM : Pour compléter la réponse de Chantal, j'ai la chance d'être sur Internet donc je suis allé voir le CCI. 622 sièges sociaux à Joinville, 127 établissements dits secondaires – je ne sais pas ce que ça veut dire –, 212 commerces, 462 prestataires de services.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : C'est sur le CCI. 86 établissements de plus de 5 salariés, 173 entreprises ou établissements qui ont moins de 2 ans.

Si nous faisons un point sur la BRED c'est parce qu'il y a eu un effet d'impôt important, mais bien sûr que Chantal travaille à améliorer et optimiser le tissu économique de Joinville.

M. Areski OUDJEBOUR : Si tu veux que j'apporte une précision sur le nombre de demandeurs d'emploi, je crois que nous sommes environ à 1 400 sur Joinville-le-Pont, mais c'est un chiffre avec prendre avec beaucoup de précautions. Je crois que sur la catégorie A, demandeurs d'emploi recherchant un CDI à temps plein, nous devons être aux alentours de 870. Après, il y a les différentes catégories.

Quant aux offres d'emploi recueillies sur le territoire de Joinville, on a plutôt des offres dans le secteur des services aux particuliers. Voilà les offres les plus probantes sur le territoire.

M. Olivier AUBRY : Il y a un autre élément qui pourrait être intéressant et qui est sans doute plus difficile à obtenir que les fondamentaux que nous évoquions, c'est le nombre de Joinvillais qui vivent et travaillent à Joinville et ceux qui sont appelés à utiliser les transports.

M. LE MAIRE : Je vais couper le débat, car nous sommes quand même sur un rapport d'orientations budgétaires, pas sur des chiffres sur les entreprises. Nous répondons ce que nous pouvons. Je sais ce que j'ai fait avec cette municipalité en termes d'apport d'entreprises et d'emplois sur Joinville-le-Pont. Il n'y a pas que la BRED, c'est bien clair. Il y a toute la zone du cinéma, l'EPT qui arrive, le futur siège de Logirep, Monoprix, des commerces, des sociétés de service. Je pense que l'on est à 2 000 emplois qui sont arrivés ces dernières années sur Joinville avec Rent A Car, Daikin et tout ce qui est arrivé dans la zone des cinémas.

La CCI, j'étais avec eux cette semaine à l'EPT. On nous a donné un panorama qui n'est pas toujours de la dernière année. Il faut reconnaître qu'à Joinville, nous serions capables de vous répondre, mais ce n'est pas le sujet de ce soir... Nous sommes sur un ROB, pas sur le nombre d'emplois. Dans les trois dernières années, les publications actualisées, nous allons les chercher sérieusement. Nous avons des données en interne en mairie au service économique, Areski vient de vous en donner. Pour le reste, nous allons apporter quelque chose. Cela va si vite à Joinville que parfois, certains ne voient pas tout ce qui s'y passe.

Une autre question ?

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, j'ai quelques remarques. Je vais commencer par ce qui a été présenté concernant la DGF, la DSU, la péréquation et les sommes perdues par la Ville. Joinville est quand même une ville riche, il y a aujourd'hui quand même des villes qui ont besoin de solidarité. Joinville participe à la solidarité. J'ai bien compris que cela pose problème, mais c'est une nécessité. Il n'y a pas que des villes de gauche qui en profitent, mais aussi des villes de droite. La solidarité c'est pour tout le monde. Joinville participe, nous pouvons en être fiers et je suis fier que Joinville participe à cet enrichissement des autres villes, même de droite.

Joinville est riche puisque sur l'épargne brute et nette, tu nous as présenté des sommes intéressantes, ce qui veut dire que vous ne gérez pas trop mal le budget. Vous noterez que je trouve quelque chose de positif. Tous les ans, vous nous présentez un budget équilibré. Pourquoi dis-je cela ? Pas pour faire de la publicité au Maire, mais je lis aussi les rapports du territoire. Monsieur le Maire a déjà pris position par rapport au budget de Joinville qui abonde positivement dans le territoire. Je ne vais pas vous citer les comptes rendus, mais cela veut dire que l'on est bien géré. C'est une chose.

Je vais arriver à ce que j'aurais souhaité sur le ROB. Effectivement, pour une fois vous n'avez pas trop écorné Monsieur HOLLANDE, un peu, mais pas trop, vous êtes restés prudent parce que malheureusement ce qui se passe au niveau de la presse me déprime un peu, c'est rare et pour une fois, ça me touche.

J'en reviens au ROB. Puisque l'on parle d'orientations budgétaires, j'aurais aimé voir de la prospective, je ne vais pas reprendre ce que Monsieur AUBRY a dit.

Sur le document, en termes de prospective, nous avons des ambitions culturelles, un stade va être rénové, une école de danse a été faite. Tout cela a un coût et pour cela il faut établir un programme. Dans les ROB précédents, nous avons un peu de prospective, je pensais qu'on allait la retrouver sur ces aspects.

Sur l'urbanisme qui va toucher aussi le PPI, mais aussi les finances, j'aurais aimé voir ce que va devenir par exemple l'école du Centre qui va être déplacée. Nous avons aussi parlé d'un périmètre d'études Boulevard Polangis. Je pensais que l'on allait retrouver des éléments plus techniques dans le ROB, car cela nécessite des investissements. On parle du futur, de l'évolution de Joinville, de la métamorphose de Joinville, c'est quand même important. Je ne trouve pas trace non plus de ce qui va se passer au niveau de Bi-Métal, vous en avez parlé en réunion publique, Monsieur le Maire. Je pensais que l'on aurait retrouvé des éléments un peu plus construits sur le ROB, à moins que ce ne soit pas au niveau du ROB que l'on discute de ces aspects.

Sur le volet social, il y a aussi un côté coût. Vous avez abordé le CCAS. Je vais prendre un exemple. Dans une des délibérations que nous allons voter, il y a une offre de santé. Cela veut dire qu'un plan doit être fait pour les seniors, pluriannuel. Je pensais que l'on aurait retrouvé des éléments chiffrés du CCAS, de la prospective de la politique faite pour les seniors. Je suis un peu resté sur ma faim.

Par contre, vous avez parlé des interactions avec l'EPT où au niveau financier, la ville abonde et va recevoir des équilibres financiers puisque Joinville donne trop d'argent à l'EPT. Vous en avez parlé. C'est quelque chose qu'il faut éclaircir parce que c'est difficilement compréhensible. Par contre, cela touche tout le monde, il s'agit d'investissements et d'argent.

Je terminerai en disant que le ROB va être publié sur le site d'ici quelques jours. A mon sens, je reprends ce qu'a dit Monsieur AUBRY, il faut l'améliorer. C'est un document très technique, je pense qu'il faut mettre un peu de chaleur humaine et nous dire ce que vous allez faire au niveau politique. Je trouve que ça manque, ça

vous fait peut-être rigoler, mais il faut mettre de la prospective, le chiffrage futur qui à mon sens doit faire partie du ROB.

Enfin, en ce qui concerne les avantages dont j'ai oublié le terme...

M. Francis SELLAM : Je commence à te répondre en attendant que tu retrouves le terme.

D'abord, je te remercie sincèrement de dire que nous sommes une ville bien gérée. Je pense que l'on partage ton point de vue, c'est important. Tu l'as dit plusieurs fois et il est vrai que nous essayons de faire cet effort constamment.

La solidarité inter-communes, oui, bien sûr, je pense à Sevrans, le maire qui avait planté sa tente devant l'Assemblée nationale pour dire qu'il était malheureux, rattrapé par la Cour des comptes parce que gestion désastreuse et nous sommes obligés de subvenir à l'incompétence de certaines personnes, non. Effectivement, la solidarité s'entend, elle est nécessaire et je pense que tous ceux qui sont autour de cette table sont prêts à faire cet effort, mais payer pour des gens qui gèrent mal leur commune, font n'importe quoi avec l'argent, ce n'est pas responsable et ce n'est pas normal. C'est quand même lui qui a planté sa tente devant l'Assemblée nationale et c'est quand même lui qui a gagné du pognon. Ce n'est pas normal, ce n'est pas admissible. On demande aux Joinvillais de faire des efforts. Pourquoi ? Aussi pour récupérer de l'incompétence de certaines personnes. C'est inadmissible, le maire de Sevrans devrait nous rembourser. Oser planter sa tente en disant que c'est un pauvre malheureux parce qu'il n'est pas capable de compter un plus un, je trouve ça scandaleux. Non, je n'aime pas Sevrans, je trouve cela scandaleux. Même pour les habitants de Sevrans, c'est un malheur pour eux de savoir cela. Nous n'allons pas faire de jumelage non plus.

Je te rappelle que dans le chapitre trois, nous avons présenté une prospective. C'est vrai qu'elle peut paraître moins complète que les autres années parce que nous avons déjà tout dit. Maintenant nous sommes sur une prospective qui roule et nous déroulerons ce que nous avons annoncé en 2014.

Pour la chaleur humaine, je vais peut-être laisser quelqu'un faire une petite chanson ou un morceau de guitare. Déjà, je t'ai fait un super PowerPoint avec des images, je trouve que c'est quand même sympa. Si j'avais laissé faire un comptable de base, je peux te dire que tu aurais pleuré. Je me rappelle de certains débats budgétaires où c'était la punition. J'entends bien le côté chaleur humaine et je te mettrai à la place deux call-girls à côté de toi, mais je ne pourrais pas faire mieux. Je m'excuse, c'était juste une mauvaise blague.

Déplacement de la maternelle. Elle fait partie du PPI, il n'y a pas d'autres évolutions sur ce chapitre, nous l'avons déjà annoncé. C'est une continuité.

Le boulevard Polangis, je n'ai pas l'information, il faudrait demander à Jean-Jacques.

Le CCAS a un débat d'orientation budgétaire, Chantal, qui lui est propre parce que c'est un établissement public. Ce n'est pas à moi de présenter ce ROB qui sera fait par Chantal et son équipe.

La chaleur humaine, j'essaierai de réfléchir à cette question avec une grande sincérité.

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas envie d'être extrêmement critique ce soir dans la mesure où je suis bien conscient des contraintes croissantes qui s'exercent sur les budgets communaux. Contraintes qui sont liées au désengagement de l'État, désengagement qui est mis en œuvre tous bords politiques confondus donc je pense que ce n'est pas la peine de parasiter ce débat avec des arrière-pensées sur les échéances qui viennent. Toutes orientations politiques confondues, on assiste à un mouvement historique de désengagement de l'État. Certains pensent qu'il est inéluctable, d'autres pensent que l'on peut s'y opposer. L'État se désengage avant tout sur le dos des collectivités territoriales. C'est l'équation que vous vivez, que Jean-François CLAIR, moi-même ou Olivier AUBRY vivrions si nous étions maires. Donc il ne serait pas très honnête intellectuellement d'être très critique sur ces contraintes.

Je réserverai un certain nombre de points au vote du budget. J'ai quelques questions ponctuelles. Je pense effectivement, comme mon collègue Jean-François, que l'on est assez exhaustif sur la description de l'existant et que l'on aurait pu en dire un peu plus sur la prospective. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir au niveau de la pagination du document, la première partie est nettement plus importante que la seconde. Je pense que l'on pourrait en mettre un peu plus avant le vote du budget dans le débat d'orientation budgétaire.

Il y a deux chiffres qui sont donnés pour la dette par habitant. Il y a environ 100 euros par habitant de différence entre les deux. Pouvez-vous me confirmer que la différence tient à la prise en compte du crédit revolving ? Il y a 200 et 300 euros environ par habitant.

L'autre point, c'est que étant à l'informatique du budget de l'État qui obéit à la LOLF donc à d'autres règles comptables, je suis très sensible aux questions de masse salariale. Je pense qu'il est un peu léger de se

glorifier du fait que les dépenses du personnel identifiées budgétairement dans le cadre de la M14 sont plus faibles à 52 % que les villes de même strate, car ce qui aurait vraiment sens - je ne vous accuse pas de tricher —, mais qui n'est pas préconisé par le ministère de l'Intérieur, c'est de comptabiliser la masse salariale que ce soit celle du personnel municipal ou des prestataires. Ce serait possible puisque de plus en plus dans les contrats publics, on nous l'a rappelé en commission urbanisme la semaine dernière, ceux qui soumissionnent aux appels d'offres doivent indiquer dans leur offre la part de la masse salariale. Donc on pourrait faire une comparaison équitable en sortant du dogmatisme idéologique (le public c'est mieux, le privé c'est mieux), en comptabilisant tout simplement nos dépenses salariales qu'elles soient directes ou indirectes. C'était ma réflexion ce soir.

M. Bernard DUVERT : Quelques réflexions. Pardonnez ma voix, l'hiver est passé par là et ce n'est pas très brillant. Je vais être bref.

Sur le fond, pour moi il y a quelques questions qui se posent quand même. Est-ce que bien gérer, c'est équilibrer son budget ? Je ne suis pas certain d'avoir la réponse quand on est à l'équilibre, quand bien même on sortirait de l'épargne, car comment obtient-on nos recettes ? Effectivement, nous avons des contraintes budgétaires liées aux baisses de financement de l'Etat. Vous le savez, j'en ai déjà parlé à plusieurs reprises, avec ce que représente la fiscalité par rapport à notre budget, nous sommes quand même à des taux extrêmement élevés. Je ne vais pas dire que Monsieur SELLAM n'est pas honnête dans sa présentation, mais il a oublié, alors que dans les premiers tableaux il nous a présenté des comparatifs, de nous présenter des tableaux avec des villes de même strate où l'on pourrait voir quelle est la fiscalité que ce soit la taxe d'habitation ou le foncier.

Si vous voulez les chiffres, ils sont là. En trois minutes sur Google, vous trouvez les chiffres et vous faites le comparatif. Effectivement, nous faisons de l'épargne. Nous faisons de l'épargne aussi avec de la fiscalité extrêmement forte dans une situation économique extrêmement difficile. Areski, tu nous as rappelé qu'il y avait 1 400 chômeurs à Joinville, c'est beaucoup. Comme le disait Olivier AUBRY, il y a des données qui parlent, ce sont les incidents de paiement pour payer la crèche, ce sont les gens en surendettement sur la ville.

Je pense que plutôt que se glorifier avec un taux d'endettement extrêmement faible, on aurait pu desserrer l'étau fiscal. Il n'est pas question de s'endetter de manière déraisonnable, loin de là, ne serait-ce que pour les tarifs et services. On nous explique qu'il y aura peut-être un peu d'inflation sur les services publics de la ville. On pourrait peut-être effectivement les laisser au même tarif.

Cela me gêne d'avoir cette satisfaction du désendettement et qu'à côté on ait une population qui tire la langue. Je pense qu'il y a quelque chose à faire. Franchement, si on veut attirer les gens ici qui vont payer à la fois la taxe d'habitation et du foncier parce qu'ils vont investir et habiter leur logement, quand on est à plus de 50 % avec les deux taxes cumulées, c'est extrêmement lourd. On est dans les 10 premières villes du Val-de-Marne. Quand on ne regarde que le foncier, il y a 40 villes en dessous de nous.

Franchement, je pense que cela nécessite une vraie réflexion. Il y a des investissements lourds, effectivement vous continuez vos investissements, vous êtes sur un plan et vous n'en variez pas. Je conçois que ce soit difficile d'en varier aujourd'hui. Les marges de manœuvre budgétaires permettent cette souplesse, à mon avis.

M. Francis SELLAM : Je vais me permettre de commencer à répondre à Michel. Nous n'allons pas polémiquer, mais juste un petit rappel sur Sevrans quand même puisque l'on parlait de problématiques de gestion, si je me rappelle bien, il était socialiste et il est devenu écolo pour mieux en repartir après. C'est juste un petit rappel sur Sevrans pour que l'on se remémore bien les gestions.

M. Michel LAVAL : Ce maire pose un problème beaucoup plus important, c'est le premier à avoir demandé par rapport aux problèmes dont il n'arrive pas à se sortir, c'est vrai que c'est très difficile à Sevrans, l'intervention de l'armée dans les banlieues, ce qui montre une incompréhension totale de ce qu'est le pacte républicain puisque notre République repose, entre autres, sur la surveillance étroite de l'armée et le refus de la faire intervenir dans les affaires intérieures. Un maire qui est capable de faire une revendication pareille, rien ne peut nous surprendre de sa part. Vous ne me gênez absolument pas avec votre pique, Francis.

M. Francis SELLAM : Lui au moins a juste dit une connerie, cela n'a pas coûté une fortune.

Concernant la prospective, oui, je prends note et nous verrons pour essayer de mettre un peu plus de prospective avec de la chaleur humaine et des accordéons aussi.

Concernant la question sur la dette, effectivement le delta est lié au revolving.

Je vous rappelle quand même que la masse salariale est égale à 52 % de notre budget et que nous ne sommes pas en intercommunalité. Nous avons quand même une masse salariale qui est très contrainte et que nous maîtrisons parfaitement, c'est important.

M. Michel LAVAL : La sous-traitance.

M. Francis SELLAM : Si l'on devait calculer avec l'externalisation et les services des prestataires, je demanderai à Julien ou à Clément de me le confirmer, mais je pense que nous aurions un chiffre encore meilleur.

L'administration : Nous sommes intercommunalisés depuis le 1er janvier 2016, mais nous avons la particularité d'avoir très peu de personnel à l'intercommunalité qui travaille pour nous, le ratio est d'autant meilleur. Nous avons aussi la particularité d'avoir de grosses régies. Nous faisons beaucoup de travaux en régie. Nous externalisons finalement assez peu. Il est donc peu probable qu'en prenant en compte les salariés des prestataires privés, on se classe un peu mieux par rapport à la strate.

M. Francis SELLAM : Concernant les autres questions sur l'équilibre du budget, d'abord c'est une obligation, nous devons avoir un budget équilibré. Nous ne sommes pas comme l'État, nous n'avons pas la possibilité de nous surendetter sans payer. Effectivement, avoir une bonne dette c'est important parce que cette dette est saine et nous permet d'être à plus de 59 millions d'euros d'investissements de travaux. Ces travaux que nous faisons, c'est un enrichissement pour Joinville, mais c'est aussi un investissement sur une économie qui est aux alentours. Nous faisons travailler l'économie. Nous avons un impact au-delà même de Joinville. C'est le premier point.

Concernant la fiscalité, d'abord nous ne sommes pas une commune si riche que cela, il ne faut pas croire, les produits sont assez faibles. Nous n'avons pas de grosses industries non plus, c'est un point important aussi à notifier. Je vous rappelle que le calcul se fait aussi en partie sur les bases fiscales.

Baisser les impôts est toujours une idée intéressante, mais je rappelle que par rapport aux services publics que l'on rend et au tarif que nous avons mis en place, d'abord l'inflation est une augmentation mécanique qui joue aussi bien sur les recettes que sur les charges de fonctionnement. Il faut que le 1 % disparaisse au niveau de l'équilibre budgétaire. C'est pour cette raison qu'on laisse naturellement augmenter les tarifs au montant de l'inflation puisque c'est rééquilibré par l'inflation des recettes.

Je vous rappelle aussi que nous avons la chance d'être une ville qui est bien gérée et nous avons très peu de dettes des Joinvillais concernant les prestations de cantine et autres sports, cinéma, etc. Nous avons des gens qui paient en grande partie. Un rappel, nous n'avons pas augmenté les tarifs des prestations de services.

Deuxième point, je me retourne vers Monsieur le Maire et Chantal. Nous avons triplé le budget du CCAS donc nous répondons bien à la difficulté d'une population qui est en fragilité au travers d'une augmentation de ce budget. Je vous rappelle que nous avons augmenté de 20 % les subventions des associations depuis 2008. Cet argent sert à quelque chose, il sert aussi bien l'intégralité des différentes populations et strates sociales de la ville de Joinville-le-Pont, mais nous avons aussi une véritable politique envers les plus démunis et ceux qui sont le plus en difficulté au-delà même du CCAS, au travers des actions que l'on mène sur l'OPH et avec Jean-Marie sur l'accueil, Jeannine avec les enfants, etc. Tout le monde est pris en charge par la ville de Joinville-le-Pont.

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de valider le ROB.

Pardon, excusez-moi.

Mme Chantal COLIN : C'est juste pour m'éclairer. En ce qui concerne le personnel, que faites-vous comme différence entre heures supplémentaires et complémentaires ?

Ensuite, tout à l'heure vous avez fait une remarque que je n'ai pas comprise concernant la NBI. Vous avez rapproché la NBI de Monsieur HOLLANDE, je n'ai pas compris pourquoi.

Enfin, pour le guichet unique, il y a 4 millions d'euros en investissement alors que je crois que la somme était au départ de 750 000 euros.

Si je reviens sur le personnel, vous dites que le recrutement se fait pour les catégories C principalement en interne. De quelles catégories sont les personnes que vous recrutez en catégorie C ? Si je me souviens bien, il n'y a plus depuis belle lurette de catégorie D.

M. Francis SELLAM : Concernant le guichet unique, une réponse sera faite à la fin parce qu'il y a une question de l'opposition. Je ne peux pas répondre maintenant.

Concernant les heures supplémentaires et complémentaires, je crois qu'une heure complémentaire est liée à une personne qui n'est pas à temps complet. On joue sur les mots, cela reste de l'heure supplémentaire.

La NBI c'est une pique. Je suis un peu gêné parce que Jean-François m'a fait une remarque en me disant que je n'avais pas été désagréable cette fois-ci. Le NBI est l'indice qui permet de pouvoir évaluer le salaire d'un fonctionnaire. En augmentant son indice, on augmente son salaire. C'est une des promesses qui avaient été faites et qui a été mise en place. Nous appliquons aussi l'augmentation de cet indice.

Les catégories C, toute personne a le droit de concourir à un concours de catégorie C. C'est toujours le drame de ce concours où l'on retrouve toujours des gens qui ont des Master et qui « prennent » des jobs de gens qui ont des diplômes de type CAP ou Bac Pro qui seraient à même de remplir les fonctions des agents de catégorie C. C'est une autre problématique que nous n'avons pas ici. Pourquoi les catégories C ? D'abord parce que nous avons la priorité de commencer par eux, puis nous continuerons avec les catégories B et A. Une grande majorité des gens qui sont en catégorie B, ce sont souvent des gens de catégorie C qui ont passé des concours en interne ou externe pour pouvoir évoluer dans leur carrière professionnelle. Catégorie A, c'est moins le cas, ce sont souvent des étudiants de Master ou autres qui passent directement les concours, plus difficiles.

Je crois avoir répondu à toutes les questions.

Mme Chantal COLIN : Pas tout à fait en ce qui concerne les catégories C. Je comprends très bien qu'en B on puisse passer en A, de C en B, mais pour passer en C ?

M. Francis SELLAM : Toute personne de nationalité française a le droit de passer un concours de catégorie C. Pour quel type de service ? Cela va des espaces verts à l'entretien, la culture, la jeunesse. Partout, il y a des agents de catégorie C pour des fonctions bien précises.

Mme Chantal COLIN : Je le comprends bien, mais vous les recrutez en interne, donc ils sont déjà dans une catégorie et ils ne peuvent pas venir d'une catégorie D, ça n'existe plus.

M. Francis SELLAM : Je ne sais même pas si cela a déjà existé. La catégorie C, quand vous avez un fonctionnaire qui est là depuis 10 ans, je pense aux services périscolaires, et qui veut changer de service, on est sur une mobilité et on va transférer cette personne sur un service administratif, par exemple. La mobilité permet à des gens d'une même catégorie de pouvoir changer d'environnement de travail et donc de continuer à se former, à développer des compétences nouvelles et à se valoriser à travers un parcours au sein de la mairie, du département, de la région ou autres.

Catégorie C, c'est la masse la plus importante dans la mairie. Nous aidons le maximum d'agents à pouvoir s'épanouir au sein de leur travail au travers des parcours de formation et d'évolutions de carrière.

Merci beaucoup.

Mme Chantal COLIN : Je ne sais toujours pas...

M. Francis SELLAM : Je ne sais pas quoi dire, je passe la parole à Monsieur le Maire.

Mme Chantal COLIN : Puisque ce sont des recrutements en interne, les gens sont nommés en catégorie C donc ils sont dans une catégorie inférieure avant.

L'administration : Si vous me permettez, Madame Colin je pense qu'il y a une incompréhension. En fait, c'est une question de sémantique. Quand on parle de recrutement interne, en fait on parle de mobilité interne. Quand on a besoin d'un agent de catégorie C sur un poste qui est ouvert en mairie, on l'ouvre d'abord en interne c'est-à-dire que l'on va essayer de chercher un autre agent de catégorie C qui est déjà dans la collectivité, qui souhaiterait occuper ce poste pour éviter un recrutement externe. Évidemment, il n'y a que trois catégories A, B ou C, vous l'avez dit. Ce que l'on appelle le recrutement interne, c'est la mobilité interne.

M. Francis SELLAM : Excusez-moi, ce n'était pas du recrutement. Je vous propose de valider...

M. LE MAIRE : Je vais dire un mot, je vais être très court. Il y aura le budget. Ce soir, c'était un premier débat. Je voulais remercier la sagesse générale de vos propos dans un contexte qui est quand même compliqué. Nous avons tous des visions un peu différentes, mais je voulais remercier la sagesse des propos parce que cela honore le conseil municipal de Joinville-le-Pont.

Nous sommes arrivés en 2008 avec des projets, nous n'allons pas refaire l'histoire. Je crois que Francis a parlé d'investissements très importants qui restent à concrétiser et qui sont obligatoires dans les années qui vont venir, on parle du gymnase, de l'école maternelle qui va sortir, des nombreuses rénovations que nous avons faites aussi sur la ville. Nous allons acter tout cela, le faire.

Jean-François, une petite remarque, j'ai été un peu étonné des questions sur Bi-Metal, j'en ai un peu parlé l'autre jour à la réunion de quartier, je crois que tu y étais. Aujourd'hui, la métropole vient de rendre la première copie, le 1^{er} mars. On ne pouvait pas en parler avant, c'est un risque pénal. Il était bien précisé que l'on n'avait pas à évoquer cela publiquement avant le choix des candidats. Pour le reste, nous sommes dans une époque qui change, qui se modernise à très grande vitesse. Je garderai les propos du président de la CCI l'autre jour et il disait simplement aux maires « prenez des décisions très rapides à mettre en place. Ça va très vite, si vous décidez en début de mandat et réalisez en fin de mandat, il est trop tard ». Il y a des choses à arbitrer, ce que nous essayons de faire au mieux.

Je ne vais pas en retirer d'autosatisfaction particulière. Je voudrais remercier Francis pour la qualité et la convivialité de la présentation. C'est un exercice, on peut toujours en mettre plus, en mettre moins. J'ai eu une remarque d'un élu, je réponds à Stéphane. Effectivement, on peut interpréter les ratios comme on veut.

Les impôts sont nécessaires pour faire tourner une ville. Les baisser, c'est un choix que je n'ai pas fait. J'ai surtout fait le choix de ne plus les augmenter jusqu'à la fin du mandat. Il y a trop d'incertitudes qui pèsent et nous avons des investissements importants à porter sur un bilan sur lequel nous avons été élus. Nous avons la chance de pouvoir tenir nos engagements pour l'instant, sans gros dégâts.

Sur l'endettement, j'entends toujours des choses drôles. Il faut emprunter. Nous allons emprunter, je vous rassure. Pour financer ce qui va arriver, si vous avez regardé les marges brutes annuelles, nous allons être obligés d'emprunter, mais nous n'allons pas nous surendetter. Quand j'entends des chiffres de capacité de remboursement à trois ans, dans les ménages quand on peut rembourser à trois ans, c'est merveilleux sur des gros projets. C'est un remboursement moyen, j'étale sur le temps.

Je lis vos tribunes, vos projets, je vous connais un peu maintenant quand même. Vous avez aussi beaucoup de projets que vous sortez parfois dans les tribunes ou dans des discussions. Si je les rajoutais aux miens, je ne sais pas comment on ferait. Nous pourrions peut-être en reparler au budget, j'ai des petites cartouches à vous servir, sympathiques, je vous rassure.

Je voulais vous remercier.

M. Francis SELLAM : Cette année, nous votons. Qui est pour le vote du prendre acte ?

M. Stephan SILVESTRE : Peut-on avoir une clarification ? Que veut dire « on vote pour prendre acte » ? Nous ne votons pas sur le contenu, mais sur le fait que nous avons pris acte.

L'administration : Nous avons une note du préfet qui nous dit « l'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur ce vote ». Vous devez prendre acte qu'il y a eu un rapport, un débat, vous devez voter formellement.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité.

4

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2017.

* *

5 AVIS SUR LA CESSION DU PATRIMOINE DE L'OPH JOINVILLE HABITAT

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les écologistes de Joinville ont toujours été, on le sait, partisans de ce que le patrimoine public joinvillais reste au sein du domaine public. Une interrogation et une question.

Une interrogation sur notre OPH qui a une excellente trésorerie, le dernier rapport de l'ANCOLS le qualifiait de « dodu dormant » c'est-à-dire qu'il a une excellente trésorerie, il pourrait construire, mais il s'y refuse ce qui étonnait beaucoup l'ANCOLS. Vous dites au deuxième paragraphe que cette décision est contrainte, vous n'avez pas le choix et deux lignes plus tard vous dites que vous refusez une mutualisation. Je vois là, une légère contradiction. Non, Monsieur le Maire, cette décision n'est pas contrainte, nous le savons tous. Si la commune ne fait rien, l'OPH, patrimoine public de Joinville-le-Pont sera versé au patrimoine de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois, qui sera donc voué à gérer un OPH territorial.

Vous affirmez que globalement la coopération intercommunale au sein du T10 ne marche pas. Il me semble que pour augmenter les chances que cela fonctionne, il serait souhaitable que Joinville participe à la commission urbanisme. Il se trouve que j'ai les comptes rendus des commissions du territoire et je constate pour l'urbanisme qu'il n'y a aucune présence joinvillaise, même pas excusée.

M. LE MAIRE : C'est facile de se mettre au fond d'une salle dans une réunion de quartier à Polangis et de dire « Monsieur le maire, vous êtes absent. » Aujourd'hui le maire est toujours conseillé territorial, mais il a laissé une vice-présidence à Jean-Jacques GRESSIER qui est en charge de l'assainissement, une compétence qui est donnée par le territoire. L'urbanisme, je vous l'ai expliqué, les PLU sont transférés...

M. Michel LAVAL : Je connais.

M. LE MAIRE : Oui, mais quelque part vous créez un débat qui n'existe pas. Je ne vais pas aller à une réunion d'urbanisme à laquelle je ne suis pas convié pour parler d'un PLU d'une ville voisine ou d'un projet d'intérêt métropolitain.

M. Michel LAVAL : Je ne parle pas de vous, mais de l'équipe municipale dans son ensemble.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas laisser dire qu'il y a une absence...

M. Michel LAVAL : Si.

M. LE MAIRE : Nous apporterons les éléments, c'est trop facile.

M. Michel LAVAL : Avons-nous un siège à la commission urbanisme, oui ou non ? Vous êtes mieux placés que moi pour le savoir.

Mme Virginie TOLLARD : Nous sommes trois élus. Je suis à la commission transports mobilité, j'y étais justement à 18 heures ce soir. Je ne peux pas par ailleurs être dans une autre commission. S'il y a cinq ou six commissions et que nous sommes trois élus, il y a forcément des commissions où on ne siège pas.

M. Michel LAVAL : Elles ne siègent pas le même jour.

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas faire un débat sur le territoire alors que nous sommes en train de parler de l'office.

M. Michel LAVAL : Je pense que la politique de la chaise vide n'est pas la meilleure solution pour que la coopération intercommunale fonctionne bien. Nous parlons beaucoup de coopération intercommunale y compris au niveau budgétaire. Il est bien évident que quand on est une petite commune, on a les mêmes frais fixes que les autres et les frais variables. Les frais fixes sont ventilés sur un moins grand nombre de contribuables. Nous avons donc encore plus intérêt que les autres à la coopération intercommunale. C'était ma partie commentaire.

Mme Virginie TOLLARD : La coopération intercommunale fonctionne tout de même. Je le vois ce soir, nous avons parlé des liaisons douces et de l'intérêt que nous avons à long terme à y réfléchir et à mettre nos villes en inter-relation. Cela fonctionne. Il y a peut-être encore aujourd'hui des positions de maire à maire. Il n'empêche que tous les conseillers territoriaux que nous sommes travaillons et préparons l'avenir. Dire que cela ne fonctionne pas, non.

M. Michel LAVAL : Dans le domaine qui, avec les finances, est le plus important pour une commune, l'urbanisme, il y a un problème.

Ma question maintenant est que vous faites valoir des engagements forts de Logirep. J'imagine que s'ils sont forts, ils sont écrits. Or, tous ces engagements, le conseil d'administration de l'OPH à ma connaissance, on ne lui a remis aucun document écrit signé de Logirep en faisant état. Pour sécuriser le vote de ce soir, pourrait-on communiquer à nos collègues cet engagement écrit de Logirep ?

M. LE MAIRE : D'abord, vous n'êtes pas administrateur de l'office. Je me permets de vous le rappeler parce que vous avez fait agiter pas mal les réunions de l'office par un de vos collègues dont je tairai le nom, qui souvent posait des questions qui venaient de votre obédience. Vous avez même assez sali l'entreprise

Logirep. J'aurai des éléments à vous apporter. Je crois que la direction de Logirep vous apportera quelques éléments. C'est comme dans toutes les affaires, il y a des choses où il faut faire attention.

Il y a quand même un processus de sélection des candidats qui a été mis en place, validé par les administrateurs avec plusieurs étapes. Nous sommes arrivés à un choix entre deux candidats dans un délai qui est quand même le meilleur par rapport à la date du 31 décembre 2017, et qui finalement risque même d'être le 30 septembre 2017 par rapport à la compétence habitat du territoire. Il faut m'écouter parce que c'est quand même un peu important. Aujourd'hui, ce qui est présenté aux administrateurs a été voté par les administrateurs. Effectivement, quand vous avez une offre, elle est faite en confiance. Nous avons reçu des offres écrites qui ont été présentées de manière écrite et débattues par des avocats, des juristes. Nous n'inventons pas les papiers et nous n'allons pas confier un patrimoine comme cela.

Aujourd'hui, je n'ai pas à vous remettre un document en particulier. Pour vous rassurer, quand nous aurons avancé un peu plus avec le préfet, dans l'hypothèse, que j'espère, d'un avis favorable de la préfecture et de l'État, nous pourrions bien évidemment peut-être vous les communiquer à ce moment-là. Aujourd'hui, pour les communiquer au conseil municipal, je pense que je dois quand même m'en référer aux administrateurs au niveau de l'office, cela me paraît quand même assez normal.

Nous vous avons présenté des choses, je ne sais pas si vous étiez à la réunion l'autre fois.

M. Michel LAVAL : Vous le savez très bien. Je connais également les documents qui ont été remis aux administrateurs. Il n'y a absolument aucun document. Il y a vos documents, il n'y a pas ceux de Logirep.

M. LE MAIRE : Vous êtes en train de suspecter de faux documents. Je présente des documents validés par le conseil d'administration et des décisions au préfet. S'il les juge illégaux, il va me tomber dessus, c'est bien évident. Ce sont des allégations toujours un peu douteuses de votre part.

M. Michel LAVAL : Le contrôle de légalité n'est plus que l'ombre de ce qu'il était, premièrement et deuxièmement non, jusqu'à présent nous n'avons pas vu la présentation de documents, nous avons vu l'énoncé de déclarations, ce qui n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : Je sollicite votre avis. J'ai entendu vos remarques et j'ai apporté mes réponses.

En ce qui concerne les contraintes par rapport à l'EPT, j'ai vu peut-être plus loin. Après, cela s'appelle la métropole en 2020, normalement. Je n'imagine pas un instant perdre la main sur ce patrimoine joinvillais et sa gestion, c'est-à-dire en partenariat avec les élus parce que je ne serai pas toujours aux affaires. On part sur quelque chose qui garantit aux prochains élus une gestion en parallèle de cet office. On parle des attributions de logements, des travaux. Il y aura un bureau communal du logement et toutes ces choses. C'est quand même très important.

C'est contraint, Monsieur LAVAL, j'aurais aimé que des candidats à l'élection présidentielle de tous bords prennent une position sur cette métropole et cette confiscation des petits offices bien gérés que vous appelez dodos dormants. Non, c'est la gestion précédente de Chantal DURAND que j'ai reprise qui a été mise à l'honneur par le rapport de la MILOS. Vous ne pouvez pas attaquer comme ça. Vous parlez de problèmes de construction...

M. Michel LAVAL : ... l'investissement de Joinville pour le confier à Logirep.

M. LE MAIRE : Non, ce n'était pas aussi simple que cela. Il y avait un projet sur la station Esso, il fallait l'indemniser. Il a été abandonné parce qu'il est arrivé sur la fin du mandat, cela a été contraint et techniquement c'était difficile. Soyez aux affaires, vous verrez, ce n'est pas facile.

D'autres questions ?

M. Olivier AUBRY : Comme vous le savez, je suis comme mes collègues défavorables à cette cession. Je déplore que l'on nous demande notre avis quand tout est ficelé.

M. LE MAIRE : Il y a une procédure.

M. Olivier AUBRY : Heureusement qu'il y a une procédure parce que si on comptait sur vous pour la transparence... Heureusement qu'il y a une obligation légale. Rien ne vous interdisait il y a un an ou plus d'un an de débattre, de poser des problèmes pour que l'on sache exactement où on va.

M. LE MAIRE : Il y a un an, c'est l'office qui a débattu en interne avec ses administrateurs.

M. Olivier AUBRY : Il n'y a aucun élu de l'opposition parmi les administrateurs, nous l'avons demandé.

M. LE MAIRE : Non, mais vous avez des élus bien informés qui avaient des remontées et qui intervenaient directement.

M. Olivier AUBRY : Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'il y ait un prorata.

M. LE MAIRE : Parce que vous n'êtes pas présents dans les logements sociaux, Olivier, vous ne connaissez pas le sujet.

M. Olivier AUBRY : Comment ça, je ne connais pas le sujet ?

M. LE MAIRE : Si vous connaissiez le sujet, il y a un an vous m'auriez déjà posé la question. Michel LAVAL par l'intermédiaire de l'un de ses amis administrateurs, intervenait.

M. Olivier AUBRY : C'est à vous de poser le problème. Nous ne savions pas que vous vouliez vendre. Nous avons découvert le 15 décembre un tract des HLM.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes vraiment plus présents dans les logements sociaux, c'est triste. Cela veut dire que vous ne connaissez plus le monde social de Joinville.

M. Olivier AUBRY : Ce n'est pas moi ou qui que ce soit en particulier, c'est la représentation municipale. Nous parlons tous ici au nom de la population et nous avons des choses à dire. Premièrement, une vraie transparence dans ce domaine et dans 1000 autres qu'il n'y a pas. Deuxièmement, dont acte sur les engagements, mais il y a une notion essentielle et déterminante, c'est la notion de bail de propriété. À partir du moment où on perd cette notion, on perd la maîtrise. On ne parle pas d'enfumage, on parle de la réalité de la propriété.

J'aimerais faire un parallèle avec le stade. Quelle est la cause profonde des problèmes du stade auquel tous les maires ont eu à faire face...

M. LE MAIRE : Si on parle de l'office, on ne parle pas du stade parce qu'après on va parler de Bi-Metal. Posez des questions dans les réunions publiques, ce sera peut-être plus intéressant. Vous êtes au fond de la salle, vous vous écrasez et vous ne parlez pas.

M. Olivier AUBRY : ... On n'est pas propriétaire du stade, on a une concession et on voit dans quelles conditions on négocie avec la Ville de Paris. Quand je dis tout cela, je pense qu'il y a beaucoup d'incertitudes. On a qualifié la conjoncture du DOB d'incertaine, je crois que là, il aura beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de ce patrimoine une fois qu'il sera privatisé.

M. LE MAIRE : C'est l'inverse, vous n'avez rien compris. Vous nous signifiez publiquement ce soir que vous avez une méconnaissance totale du dossier des logements sociaux de Joinville-le-Pont.

M. Olivier AUBRY : Les insultes, on a l'habitude. Dites-vous bien quand même qu'il y a un débat important qu'il ne faut pas traiter avec mépris. Nous sommes constructifs, nous essayons de parler de ces choses-là.

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas parce que si nous ne faisons rien, la gestion passe au territoire et à terme à la métropole. On n'est plus chez nous. Vous imaginez bien que les décisions vont être prises dans des bureaux qui vont être situés je ne sais pas où et sur lesquels nous n'aurons plus la main, sur les attributions, l'entretien du patrimoine, les interventions. Vous avez été aux affaires, Olivier. Il y a aussi des gens dans cette salle qui ont été aux affaires. Quand vous êtes sur le terrain et que l'on vous appelle « l'ascenseur est en panne depuis trois semaines... »

M. Olivier AUBRY : Je ne vois pas le rapport.

M. LE MAIRE : On garde la main parce qu'on garde une relation extrêmement privilégiée avec le bailleur.

M. Olivier AUBRY : Je n'y crois pas beaucoup. Cette relation privilégiée est sur le papier pour l'instant, on en reparlera dans quelques années.

M. LE MAIRE : Vous constatez la chose sur laquelle vous avez échoué en réalité. Si on parle de la Sablière, de ce qui s'est construit en bas...

M. Olivier AUBRY : Je pensais que cela vous était passé, mais cela ne vous a pas empêché de prendre comme président du comité de soutien un élu...

M. LE MAIRE : L'état dans lequel vous avez laissé Egalité, sur les choix qui ont été faits de vendre il y a très longtemps Egalité à un bailleur avec aucun suivi et une paupérisation extrême de la population sur ce secteur. Logirep, ce n'est pas ça du tout. Val-Office était quand même candidat, premier bailleur départemental, ce n'est pas n'importe qui. Vous insultez aussi les autres candidats.

M. Olivier AUBRY : Je ne les connais pas. Vous nous annoncez cela maintenant quand tout est fait.

M. LE MAIRE : C'est un débat interne à l'office. Il faudrait vous bouger un petit peu Olivier. Il faudrait vous renseigner.

M. Francis SELLAM : Je me permets un point sur la proximité parce que c'est important de revenir dessus. Elle existe déjà avec l'OPH. Je pense à Jean-Marie qui reçoit comme moi pas mal de Joinvillais ou de non Joinvillais en demande de logements. Cette proximité va beaucoup loin puisqu'elle va aussi sur le handicap avec Chantal ALLAIN qui nous alerte sur des possibilités de candidats porteurs de handicap. Je pense aussi à Liliane et Chantal sur le CCAS qui nous apportent les candidats en difficulté. La proximité est aussi dans le suivi et la continuité de l'accompagnement des gens que l'on accueille dans l'office, et dans l'équilibre que l'on amène dans les structures et les résidences.

La proximité existe aussi parce que nous faisons un travail annuel, je me retourne plutôt vers Isabelle puisque nous visitons chaque résidence pour savoir où nous en sommes avec nos locataires. Effectivement, ce lien de proximité, l'objectif était de le garder. C'est ce que nous allons réaliser avec Logirep. Nous gardons ce lien de proximité que nous avons mise en place et nous allons le poursuivre. A la métropole ou l'EPT, cela n'existera pas, c'est sûr parce que nous n'aurons plus la main dessus et nous n'aurons plus la possibilité de gérer au mieux les problématiques des Joinvillais ou des non Joinvillais que nous accueillons au sein de l'OPH.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après ces débats particulièrement intéressants, je vais poursuivre. Je voulais vous rappeler que les sages de la Cour des comptes au mois de février ont publié un rapport dont personne n'a parlé, apparemment. C'est fort dommage. Je vais le résumer en quelques lignes.

Le rapport s'appelle « le logement social face au défi de l'accès des publics modestes et défavorisés ». Le corps de ce rapport est dans le titre. L'OPH est fait pour les publics modestes et défavorisés, je crois que nous sommes en train de l'oublier. C'est pour la mixité sociale, c'est dans le document, le vivre ensemble. Dans ce rapport, il est rappelé que 48 % des occupants des HLM ne relèvent pas des publics modestes et défavorisés c'est-à-dire qu'en théorie ils ne devraient pas se retrouver dans des HLM. La moitié des ménages qui sont sous le seuil de pauvreté logent dans le privé et ne bénéficient pas de loyers minorés, ce sont quand même des gens qui ont besoin de se loger socialement et les OPH sont faits pour ça. Ces gens-là sont dans le parc privé et payent donc plein pot dans le privé. Je tiens à le rappeler et si mon collègue de droite pouvait écouter, ce serait pas mal aussi.

Je rappelle aussi que les loyers HLM sont minorés de 40 %. C'est aussi dans le rapport, je pense que nous devrions en avoir conscience. Je rappelle aussi le cadre du législateur, après on peut débattre, c'est ce qui a été fait ce soir. C'est comme cela que je l'interprète, je pense qu'au départ le législateur voulait un dépaysement et ce fameux clientélisme qu'il peut y avoir au niveau de différentes strates, essayer d'éliminer ou de le réduire de façon à ce que le logement social ait sa vocation d'accès à ce fameux public modeste, et surtout cette mixité sociale et le vivre ensemble. Il faut des équilibres. Ce n'est pas compliqué, en région parisienne, d'après le rapport spécifique sur l'Île-de-France, il y a quelques déséquilibres puisque les strates sont quasiment toutes équivalentes. C'est pour cela que l'on retrouve 25 % de personnes très modestes. C'est pour le cadre général.

Ensuite, nous avons pris une position au niveau du groupe. Michel LAVAL parlait pour les écologistes. Je parle pour le groupe Unis pour Joinville-le-Pont. Cela a beaucoup débattu... Le groupe Unis pour Joinville-le-Pont, Monsieur le Maire, c'est toutes tendances confondues, je ne vais pas vous les rappeler, je vous invite à relire notre tract de 2014. Nous avons beaucoup discuté, ce n'est pas très simple et nous avons pris une position : nous restons sur le législateur. Vous l'avez rappelé vous-même, vous avez souvent dit que vous n'étiez pas en phase avec le législateur. Nous demandons qu'au moins un EPT applique la loi. J'ai regardé à titre personnel tous les OPH qui constituaient l'EPT. Je crois que peu d'EPH voire aucun ne respectent la réglementation, toutes tendances confondues, c'est une vraie tristesse. Je suis confondu quand j'entends cela. Ce n'est pas une raison pour ne pas le faire.

Au niveau de Joinville, au mois de décembre, je crois que nous étions deux à assister à l'information, vous nous avez même autorisé à poser des questions, c'est rarissime. Je ne vous fais pas de publicité, je n'appartiens à votre groupe, je le rappelle aussi.

M. LE MAIRE : J'étais en forme.

M. Jean-François CLAIR : Je pense qu'actuellement la politique manque de réalisme et d'un minimum d'honnêteté. Vous m'avez parlé une fois des commissions, c'était exact. Je me permets donc de rappeler ce que vous m'avez rappelé. Je reviens sur Logirep. Vous nous avez donné plein d'informations. Nous sommes tous ensuite partis rechercher de l'information. À l'époque, un journaliste m'avait questionné sur Logirep. Je n'avais répondu que sur Logirep, j'insiste parce que mes paroles ont été mal interprétées. Je n'ai pas parlé des territoires ni des EPT. Le problème est très clair.

Notre position est claire, nous allons sur l'EPT. Par contre j'ai deux questions par rapport aux sages de la Cour des comptes. Sait-on quel est le pourcentage de surloyers à Joinville sur la totalité du parc ? Je n'essaie pas de vous piéger.

M. LE MAIRE : Nous allons vous donner une réponse, mais c'est peu.

M. Jean-François CLAIR : Ma deuxième question. J'ai repris le document qui a été distribué dans les boîtes des résidences HLM. Le dernier item, je vais vous le citer parce que je ne retrouve pas la même chose sur votre document. Il y a eu des modifications, je suppose. Sur le document distribué dans les boîtes « des engagements clairs sur la participation future de la commune à la convenance du logement social tracés en conseil communal du logement ». Sur votre document, c'est indiqué d'une autre façon « groupe avec les administrateurs représentants des locataires » et « local à l'échelle des résidences ». Cela veut dire qu'aujourd'hui ce qui existe au niveau des résidences, par exemple la résidence Barbusse, les personnes pourront continuer à s'exprimer au travers des structures qui sont montées. Ou faut-il attendre qu'elles se montent en association pour pouvoir exister par rapport à cette structure ?

M. LE MAIRE : Une réponse par rapport à la commission communale pour les attributions de logements. Je m'étais un peu exprimé juste avant. Effectivement, elle n'est pas dans le document, mais elle est actée et elle sera mise en place. D'ailleurs, je reprends vos propos du *Parisien* ou vous nous précisez le 26 décembre en parlant de Logirep, pour bien aller dans le sens de ce que vous venez de préciser « *un gage de proximité qui rassure Jean-François CLAIR, conseiller de l'opposition, qui apprécie également la création d'une instance de gouvernance par le biais d'un conseil communal du logement regroupant l'ensemble des partenaires et la garantie de 70 % des droits de désignation au profit de la commune de Joinville-le-Pont* ». C'est un sujet clé pour nous, bien évidemment. C'est acté.

Pour le reste, je pense que vous parlez de l'association de Madame NGOENA...

M. Jean-François CLAIR : Entre autres.

M. LE MAIRE : ... qui fait un très bon travail et qui continuera. Si elle veut évoluer dans sa structure juridique...

M. Jean-François CLAIR : Je pense qu'elle veut évoluer. C'est à voir.

M. LE MAIRE : C'est son sujet.

M. Jean-François CLAIR : OK. Donc vous voyez bien notre position. Il y a Logirep et les EPT. Nous prenons position pour que les OPH restent dans le public au niveau de l'EPT, le groupe.

M. LE MAIRE : J'ai compris.

M. Francis SELLAM : Je voulais ajouter un point, si vous le permettez. D'accord sur le rapport de la Cour des comptes, qui dit qu'une partie des gens ne devrait pas y être. C'est vrai que l'OPAC à Paris est vraiment l'exemple type. Il n'existe plus, mais il existe sous une autre forme, c'est toujours la même gestion et c'est vraiment opaque, au sens propre du terme.

Une réponse par rapport à la mixité. Il y a ici des élus qui font partie de la commission d'attribution de logements dont le président est Jean-Marie PLATET. La mixité est un vrai travail. Le combat est de ne pas dire que l'on met toutes les personnes avec des faibles revenus dans la même résidence, autrement cela ne s'appelle pas de la mixité, cela s'appelle du ghetto.

C'est l'objectif depuis que l'on a mis cela en place, c'est rééquilibrer au maximum les strates sociales qui sont dans les différentes résidences. C'est une vraie problématique parce qu'il nous faut à chaque fois voir chaque dossier pour savoir si oui ou non, cette personne va aller dans telle ou telle résidence pour garder cet équilibre. Nous nous sommes aperçus que de vouloir positionner les gens avec les plus faibles revenus dans la même résidence ou le même bâtiment, cela devient un enfer. C'est un vrai travail qui est assez pénible à faire parce que l'on va très loin et on va aussi loin dans l'intimité des gens, car il y a une véritable violence aussi à travers ces situations, violence, divorce, problématique d'alcool, drogue, tout y est. Pour que la mixité existe, il faut aussi que l'on accepte de mettre des gens qui ont des revenus plus forts.

Ce que je dis peut paraître dur, mais pour pouvoir réussir une mixité, il faut accepter qu'il y ait différentes strates sociales dans une même résidence. Quelquefois nous sommes obligés de rééquilibrer pour garder cette mixité. Nous faisons cet équilibre tout le temps et nous faisons de plus en plus de CAL parce que nous n'avons pas d'appartement, les gens ne bougent pas. A la prochaine CAL, il y a un appartement et nous sommes obligés de faire des chaînes qui vont durer un mois avec une CAL par semaine pour arriver à trouver un appartement. Nous faisons un vrai travail de longue haleine. La mixité existe à Joinville et la seule façon de

la garder est d'être en relation avec un partenaire, Logirep, qui nous garantit que l'on va pouvoir continuer à gérer notre commission d'attribution de logements.

M. Jean-François CLAIR : Sur la mixité, je suis totalement d'accord.

M. LE MAIRE : 20 locataires en surloyer.

Je rappelle les chiffres. C'est quand même 27 % de logements sociaux à Joinville-le-Pont et une municipalité qui lance des constructions de logements sociaux qui avaient été tentées mais que nous avons poursuivies avec une première opération Logirep, une opération Logicap, une opération OGIF. Il y a une centaine d'appartements qui sortent, c'est concret alors que nous n'en avons pas l'obligation. Pour moi, c'est quand même une fierté. Et tout cela n'était pas prévu en 2008 de continuer à construire du logement social, mais il en faut.

C'est vrai que j'aimerais bien que les législateurs permettent de dire aux plus en nécessité « vous êtes plus prioritaires » et d'augmenter un peu les surloyers pour faire partir, mais c'est compliqué en ce moment partout.

M. Bernard DUVERT : On nous demande de donner notre avis sur une cession. La première question quand j'entends « cession », c'est : combien ? Quel est le prix ?

M. LE MAIRE : Nous sommes sur un projet qui est environ à 79 millions d'euros. Ce qui a fait la différence avec le deuxième candidat, ils étaient à égalité de prix, ce sont les différences dans les offres de services assez notoires sauf que le candidat Logirep a impacté les 30 millions d'euros d'investissements. Val Office a dit qu'il ferait 20 ou 30 millions en fonction de la négociation du boni de liquidation avec le préfet, ce boni sert à réhabiliter, construire, préempter, acheter du foncier. Il n'y avait aucune garantie.

Suite à l'avis que nous allons rendre, je vais prendre mon bâton de pèlerin pour négocier avec le préfet, les 40 millions d'euros afin qu'ils soient avec affectés à Joinville dans le temps, sur une durée que je vais souhaiter longue et qui va inclure des perspectives sur l'avenue Gallieni dans les 10 ou 15 prochaines années. Cela permettra d'avoir une action sociale sur des constructions au cœur de la ville sachant qu'il n'y aura pas forcément des logements sociaux dans chaque construction future.

Dans les réunions publiques, je me suis exprimé sur les futurs projets. Nous sommes en train de terminer le haut. Il y a d'autres projets qui se profilent. Si les équipements publics sont saturés, si les écoles sont saturées, on ne fera pas n'importe quoi. Je veux que ce boni soit pérennisé, garanti sur la ville, je vais essayer de demander sur une vingtaine d'années voire plus. Nous allons arriver devant le préfet avec des projets, des réflexions sur tous les terrains libres de Joinville sur lesquels nous avons été sollicités par les promoteurs depuis de nombreuses années, à qui on dit non depuis de nombreuses années parce que le PLU n'est pas modifié, les services publics pas adaptés. Nous connaissons les terrains, c'est l'avenue Gallieni, ce n'est pas les quartiers...

M. Olivier AUBRY : Pourquoi le montant n'est-il pas indiqué dans la délibération ?

M. LE MAIRE : Parce que c'était un avis sur le repreneur. Le montant a été présenté à la réunion. Vous savez, Olivier, ce qui m'a choqué dans l'approche que nous avons eue avec les services, les bailleurs qui se sont présentés, c'est que certains bailleurs, je pense notamment à Val Office... Au départ, nous avons proposé une solution de long terme, de bail emphytéotique. Les textes ont évolué et le bail emphytéotique a été rejeté parce que l'État sentait bien que les offices se concentraient et essayer de se sauver dans des SEM ou d'autres structures. Je voulais me baser sur le bail emphytéotique qui est signé avec la ville de Rosny, cela fonctionne très bien. Cela veut dire que l'on ne se dessaisissait pas du patrimoine, on le confiait dans 99 ans. Dans 99 ans, je ne sais pas où on sera. Il y avait l'image politique de dire que l'on ne s'était pas dessaisi du patrimoine. Après, nous nous sommes rendu compte avec les candidats, que certains, notamment le dernier qui proposait la même somme que Logirep, auraient pu proposer la fusion : on donne les clés et trois mois après, ils gèrent tous les dossiers et ça coûte 0.

Donc on peut s'inquiéter qu'un organisme départemental – ce n'est pas un procès, mais une constatation – propose 80 millions d'euros alors qu'il pourrait l'avoir en fusion gratuitement. Moralement, cela m'a posé problème. Ils ont candidaté sur l'achat.

Au passage, l'entretien du patrimoine de Logirep est très supérieur. Faites un tour sur le patrimoine Val Office du département, ce n'est pas ça.

M. Bernard DUVERT : Pour sécuriser cette transaction, est-ce que Joinville, par l'intermédiaire d'élus aura une place au conseil d'administration ?

M. LE MAIRE : Non, l'argent ne revient pas à la ville. Il y a un petit boni qui se négocie pour la ville qui sera peu élevé. Après, il faut sanctuariser ce boni de liquidation.

Vous ferez les calculs. Vous construisez 1 000 logements, vous faites 25 % de logements sociaux c'est-à-dire que vous en construisez 250. Après, vous prenez une surface moyenne de 60 mètres carrés. Vous faites la charge foncière. Est-ce que vous dépensez vraiment vos 45 millions d'euros ? Non.

L'idée est de récupérer le boni pour entretenir le patrimoine de notre office, de continuer à donner une garantie aux futurs élus de pouvoir construire et accompagner socialement à Joinville-le-Pont. Nous avons une réflexion sur les foyers. Je voudrais que ce soit porté par Logirep. Cela va l'être avec des conventionnements CCAS. Cela permettra à Logirep de faire des travaux sur ces foyers, de les réhabiliter et ils en ont besoin. Le boni sert à cela et nous pouvons aussi intervenir sur d'autres bailleurs présents sur la commune voire le territoire.

Je n'ai pas du tout envie de voir ce boni partir pour rénover le patrimoine de Champigny ou celui de mon EPT, Fontenay notamment qui est très demandeur, même Vincennes qui vient de vendre. Vincennes a garanti 16 millions d'euros de travaux, ils ont le même process que nous pour 800 logements. Nous sommes à 1 449 logements et à 30 millions d'euros de garanties de travaux. Pour le boni, si cela peut aider les résidents 3F en bas, ou une résidence France habitation, Sablière ou autres, ce sera prioritaire sur la commune. C'est un outil. Il vaut mieux avoir cet argent garanti dans un coin que pris par l'Etat et qu'on ne le revoie jamais.

M. Michel LAVAL : Une question subsidiaire. On parle de 79 ou 80 millions d'euros. Environ une moitié est réservée sur un compte spécial ou équivalent pour des investissements Joinvillais, ce qui est effectivement un acquis important. On parle de 2 ou 3 millions d'euros versés directement au budget communal. Où va le reste ?

M. LE MAIRE : C'est le fameux boni de liquidation dont je viens de parler que je vais négocier avec le préfet et donc l'Etat, en lui disant « Monsieur le préfet, nous avons des projets sur 20 ans à Joinville ». Bi-Metal, on peut y mettre une touche de logement social ; l'avenue Gallieni ; il se passera aussi quelque chose à la Fourchette un jour.

M. Michel LAVAL : Donc cela pourrait passer sur le budget communal également ?

M. LE MAIRE : Non, ça ne rentre pas dans la commune.

M. Michel LAVAL : Qui gère cette caisse ?

M. LE MAIRE : L'Etat. Sous quelle forme ? Je ne sais pas. Je vous donnerai une réponse. Une fois que la négociation est faite, l'argent est placé et il faut le solliciter.

M. Michel LAVAL : Il y a donc encore beaucoup de choses qui ne sont pas figées quant aux transferts financiers de part et d'autre.

M. LE MAIRE : Champigny a vendu ses logements sociaux et Dominique ADENOT, qui est malheureusement souffrant en ce moment, m'avait parlé des logements sociaux du côté de la Fourchette qui concernent la partie Polangis souhaitant revenir à Joinville. Il aurait souhaité mettre par terre ces bâtiments et se servir d'un boni de liquidation pour reconstruire ou réhabiliter. Il a vendu, il avait négocié un boni et il voulait le remettre là.

M. Michel LAVAL : En comparaison, Val Office ne s'engageait pas à provisionner.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas appeler cela le tour de passe-passe, mais Val Office, c'était 80 millions d'euros, on vous propose 30 millions d'euros de travaux en fonction de la négociation avec le préfet. L'autre, c'était garanti.

M. Michel LAVAL : Les 2 ou 3 millions d'euros dont on parle avec Logirep, il n'en était même pas question avec Val Office.

M. LE MAIRE : Ce sont des calculs à affiner par rapport aux valeurs initiales qui ont constitué l'office. Il y a des terrains qui ont été cédés par la ville à l'office au franc symbolique.

M. Michel LAVAL : C'est vieux, mais a-t-on tout en archive ? je ne sais pas.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : La somme ne revient pas à la ville. J'ai envie de dire qu'un ou 2 millions d'euros, c'est très important, mais on ne vend pas un office pour prendre 2 millions. Cela ne se justifie absolument pas.

Je vous demande de rendre un avis très favorable parce que je vous ai, je l'espère, très convaincus.

C'est vraiment une certitude pour Joinville. Votre position est importante.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour le vote et cet avis favorable.

5	AVIS SUR LA CESSION DU PATRIMOINE DE L'OPH JOINVILLE HABITAT	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	7	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-Franse ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
abstention	-	-
- Rend un avis favorable au projet cession du patrimoine de Joinville Habitat OPH à LOGIREP.		

* *
*

6 TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' METROPOLE

M. Boutaïeb KADDANI donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, j'ai quelques questions.

Je remarque avec plaisir qu'il y a quelques mois le parti socialiste de Joinville organisait une action locale sur tout ce qui concernait les problèmes de circulation et de stationnement. Je vois que vous avez repris quelques préconisations, c'est positif. Monsieur le Maire en a d'ailleurs parlé aussi en réunion de quartier à Polangis. Je ne sais pas si cela est un hasard, mais toujours est-il que cela prouve aussi que nous arrivons à travailler ensemble même si nous sommes séparés. C'est quand même le côté positif et nous n'appartenons pas au même parti, je le répète. Cela prouve que l'on peut être positif au niveau d'une ville et avoir chacun nos particularités.

M. LE MAIRE : Je souhaite une deuxième station depuis 2008. C'était limité techniquement à la gare.

M. Jean-François CLAIR : Il y a plein de choses que vous avez reprises ou qui ont été dites. La place de Verdun, on peut peut-être aussi augmenter le périmètre, je ne sais pas si c'est possible à la place Mozart, la place du 8 mai 1945. C'est peut-être un premier test de façon à voir comment vont se déplacer les Joinvillais. C'est une question.

Intervention hors micro

M. Jean-François CLAIR : Vous parlez de la distance qu'il y a entre la gare...

M. Boutaïeb KADDANI : Tout à fait. Effectivement, pour le moment on peut en avoir une place de Verdun. Ce sera évidemment une étape en espérant bien entendu en avoir d'autres, notamment place Mozart.

M. LE MAIRE : Place Mozart, pour l'instant nous n'avons pas de réflexion d'installation. Après, il faut rester raisonnable aussi, cela a quand même un coût pour la ville assez important. Un en haut et un en bas, c'est pas mal. Place Mozart, il y a déjà l'Autolib et après il y a pedibus.

M. Michel LAVAL : Boutaïeb, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie. Les explications étaient un peu alambiquées en commission urbanisme. Je vous remercie pour la transmission des statuts du

nouveau syndicat puisqu'on ne savait pas très bien si c'était un syndicat nouveau ou si c'était le syndicat Autolib qui portait la fusion des deux fonctionnalités. Maintenant, c'est plus clair.

M. Boutaïeb KADDANI : J'avais dit que c'était un syndicat qui avait modifié ses statuts pour devenir le syndicat mixte Autolib Velib, justement pour pouvoir gérer le service Velib également. Justement, ce résumé a été fait pour que les choses soient claires dans votre tête.

M. Michel LAVAL : Je pense que le problème n'était pas dans ma tête, mais à la lecture des statuts, c'est effectivement plus clair.

Bien entendu, ce soir nous parlons d'un nouveau service public, le Velib et c'est une excellente délibération. Nous regrettons depuis un certain nombre d'années qu'un véritable service public qui s'est développé soit adossé au contrat de publicité de Decaux. Cette anomalie est maintenant résorbée et nous allons avoir un syndicat public pour gérer la fonction des vélos locatifs.

Donc vote favorable à 200 % bien sûr.

Je voudrais néanmoins rappeler pour la suite les dangers qui menacent ce nouveau syndicat. Ce n'est pas parce que l'on s'appelle « Truclib » que l'on fait le même métier. Velib et Autolib, ce n'est pas du tout pareil. Autant le service Vélib est un très bon service qui remplit à la fois une fonction utile dans une grande agglomération comme Paris et qui est économiquement viable, autant Autolib, c'est tout le contraire. Bolloré a réussi à masquer la réalité des choses pendant plusieurs années, maintenant ça sort, quand on s'intéresse au dossier, c'est clair. On voit très bien que le modèle n'est pas viable. Bolloré a fait un pari industriel, ses batteries sont très intelligentes et novatrices, il a besoin d'un démonstrateur, les finances publiques le lui payent. Le service Autolib n'est pas rentable économiquement, il ne modifie absolument pas la répartition des modes de transport. Quand on s'intéresse au sujet, on voit de plus en plus que cela ne marche pas. Il y a encore des gens qui s'imaginent que c'est l'écologie sans peine, que c'est la martingale. Dans les années qui viennent, tout le monde va s'en rendre compte. Il faudra être très vigilant sur les engagements de ce syndicat quant à la voiture.

Ce soir, c'est très bien.

M. Boutaïeb KADDANI : Tout à fait. Les avantages de cette union, si j'ose dire, c'est qu'il y a une capitalisation, une mutualisation d'un certain nombre de ressources, notamment humaines.

En ce qui concerne la partie financière, comme je le disais, il y a une vraie étanchéité entre les deux budgets, justement.

Mme Chantal COLIN : Ce n'est pas une question, mais une remarque. C'est très bien de faire une deuxième station dans le bas de Joinville d'autant plus que cela me rassure quant à l'avenir des plaques commémoratives, qui, je pense, ne trouveront plus de place sur la place de Verdun.

M. LE MAIRE : Boutaïeb est dans le vélo et pas dans le devoir de mémoire.

M. Boutaïeb KADDANI : Je m'y intéresse quand même.

M. LE MAIRE : Chantal COLIN fait allusion à la réflexion en cours sur le déplacement des plaques commémoratives qui sont au cœur de la mairie suite à la requalification du parvis et l'arrivée du guichet unique. Il a été évoqué en projet, mais ce n'est toujours pas terminé – Jean-Marie pilote cela brillamment – de mettre un monument regroupant les plaques sur la place de Verdun. La place de Verdun peut accueillir des vélos et les plaques. Je pense qu'il n'y a pas de sujet parce qu'on ne va pas tout mettre du même côté. Nous n'avons pas encore prévu l'emplacement sur la place de Verdun. Pour les plaques, il y aura une réunion avec vous et les anciens combattants, soyez rassurée.

M. Boutaïeb KADDANI : Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

6	TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION LIBRE-SERVICE ET ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « VELIB » DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' METROPOLE
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Décide de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole.	

- Adopte le principe d'adhésion de la commune de Joinville-le-Pont à la compétence optionnelle « Velib' ».
- Mandate le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion

* *
*

7 SUBVENTION VELOS ELECTRIQUES

M. Boutaïeb KADDANI donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Boutaïeb, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour cette convention. Nous n'avons eu aucun document sur la vente de l'OPH, nous avons tous les documents pour la subvention Autolib qui correspond à un budget maximum pour la commune de 4 000 euros. C'est effectivement important et il y a tous les documents qui justifient cette importance, je vous félicite Boutaïeb.

300 euros maximum, 25 %, je pense que la plupart des vélos électriques n'atteindront pas 300 euros. Ce n'est pas cumulable avec l'aide d'État qui était dans les tuyaux au moment où cette décision a été prise, je pense que les gens préféreront la subvention de Joinville. Vous pouvez prévoir de dépenser l'enveloppe maximale. 4 000 euros d'enveloppe maximale. Dépêchez-vous, s'il y a dans le public des gens intéressés, il y a 13 places. Il n'y en aura pas pour tout le monde. Félicitations. Y aura-t-il une page ou deux dans Joinville Mag pour cela ? Trois ? D'accord. En clair, beaucoup de mousse et peu de savon, mais c'est très bien.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Boutaïeb, nous nous sommes quand même étalonnés sur une commune voisine qui avait lancé cette délibération. On s'est rendu compte qu'il y avait une quinzaine de sollicitations. Nous nous sommes basés sur une équivalence financière. Il est évident que s'il fallait faire un modificatif et rajouter, nous le ferons. Il se trouve que l'État va nous y aider parce qu'il propose... Je sais que ce n'est pas cumulable, mais certains iront vers l'État et d'autres viendront nous voir.

C'est une expérience, j'en suis ravi, cela accompagne aussi toute la politique cyclable qui se développe autour de Joinville et c'est très bien.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, pour compléter ce qui a été dit, je considère que c'est une pré-étude sociologique pour voir les déplacements au niveau de Joinville-le-Pont. Je rappelle aussi que les VAE sont aussi utilisés par les personnes âgées. J'ai acheté un VAE à ma mère, 85 ans, qui avait des problèmes pour monter les côtes. Il faut en tenir compte, c'est quand même quelque chose d'important. Il n'y a pas que des valides qui utilisent le VAE pour se déplacer localement.

Le troisième point, 4 000 euros, je ne vais pas discuter dessus. Par contre, si vous devez augmenter d'une façon significative l'enveloppe, je demanderai de mettre des conditions de ressources, comme le font certaines villes. En général, ce sont des personnes qui ont des moyens financiers assez importants qui peuvent se les payer. Ceux qui ont peu de moyens financiers ne peuvent pas se les payer. Il faudrait regarder les conditions de ressources comme le font certaines villes. Je ne vais pas vous les citer, je vous ai donné des liens internet. Il faut aussi réfléchir à cette partie pour que tout le monde en profite.

Mme Chantal COLIN : La justification d'un représentant légal pour un mineur. Si j'ai envie d'acheter un vélo et de l'offrir...

Intervention hors micro

M. Boutaïeb KADDANI : Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

7	SUBVENTION VELOS ELECTRIQUES
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve l'attribution d'une subvention à l'achat de vélos à assistance électrique neuf homologué pour les	

Joinvillais.

- Fixe le montant de la subvention à 25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique dans la limite de 300 € par matériel neuf acheté. L'attribution de la subvention est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Ville et chaque bénéficiaire.
- Approuve la convention type à passer entre la Ville et chaque bénéficiaire de la subvention définissant, notamment, les modalités d'attribution de ladite subvention.
- Fixe à 4 000 euros par an maximum le montant des dépenses engagées sur le budget de la Ville pour ce dispositif.

* *
*

8 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU C.C.A.S.

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : J'aimerais une fois de plus, que l'on rappelle l'avis des commissions lorsque c'est prévu.

M. LE MAIRE : Pour la 8, avis favorable et abstention de Monsieur DUVERT. Pour la 9, unanimité.

M. Michel LAVAL : Donc s'il vous plaît, rappelez-le. Je voudrais rappeler ce que j'ai dit en commission, ce n'est pas politique, c'est technique. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas créer un groupement de commandes permanent et que l'on soit obligé de le créer ad hoc pour un marché. Des groupements de commandes commune CCAS, nous commençons à en avoir voté. Je suppose que c'est une contrainte légale, mais on pourrait faire un groupement permanent.

M. LE MAIRE : intervention hors micro

M. Bernard DUVERT : Je voulais apporter une réflexion. Je me suis rendu compte lors de la commission que les membres de la commission méconnaissaient assez ce système d'appel d'offres et pouvaient passer à côté de notre responsabilité d'élus lorsque nous renouvelons ou pas en commission d'appel d'offre un marché. Il s'agit là d'un marché de nettoyage. Que l'on cherche à trouver le meilleur prix, je l'entends. Il ne faut pas oublier, et visiblement peu de monde savait qu'il y a une entreprise qui travaille aujourd'hui. Normalement l'entreprise qui sera nommée devra reprendre le personnel en partie. Cela peut être une catastrophe dans une PME aussi de perdre un marché. Je n'avais pas l'impression que les gens autour de la table saisissaient le poids de ce genre de décision qui ne peut pas être qu'une décision comptable ou d'avoir réussi à grappiller quelques milliers d'euros. Même s'il s'agit de quelques milliers d'euros, je pense au côté humain de la chose.

La procédure qui est proposée, c'est de l'appel d'offres ouvert. La loi et notamment le décret de mars 2016 prévoient de faire des appels d'offres ouverts avec ou sans négociation. C'est aujourd'hui beaucoup plus humain et un peu plus long à traiter, mais il y a une discussion qui peut s'installer avec les soumissionnaires éventuels et notamment avec l'entreprise qui ne serait plus dans les clous ou pas. C'est un peu moins brutal, me semble-t-il, qu'une ouverture de pli même s'il y a eu une instruction avant. C'est juste une petite information parce que cela a son importance pour l'entreprise.

M. Jean-François CLAIR : Une précision technique. Effectivement, il y a déjà eu des commandes de ce type de passées. Dans le terme entretien, vous regroupez bien la serrurerie, l'électricité et la maçonnerie.

L'administration : C'est le nettoyage

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

8	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU C.C.C.A.S.
LE CONSEIL,	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et du CCAS à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

* *
*

9 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHE DE RESTAURATION DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. ET AU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Contre ? Abstention. Je vous remercie.

9	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DU MARCHE DE RESTAURATION DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. ET AU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de restauration collective de la ville et du CCAS et au portage des repas à domicile à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune de Joinville-le-Pont. – Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes. – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.	

* *
*

10 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU BOUCLIER DE SECURITE POUR UNE DOTATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE CAMERAS (EXPERIMENTATION) ET DE BÂTONS DE DEFENSE TELESCOPIQUES INDIVIDUELS

M. Rémi DECOUT donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : J'ai plutôt une remarque. Nous en avons débattu en commission. Je trouve plutôt bien de remplacer les Tonfa parce que comme cela a été rappelé tout à l'heure, cela va leur permettre de se mouvoir plus facilement. Lorsqu'on les voit courir avec tout ce matériel, je me suis souvent demandé comment on arrivait à courir avec tout cela.

Sur l'expérimentation des caméras, comme cela a été rappelé, il y a un effet modérateur et l'on voit que dans certaines circonstances, cela calme beaucoup les ardeurs des uns et des autres. Malheureusement dans l'actualité, ce n'est pas tout à fait ça, mais je trouve que c'est quand même extrêmement positif. Le coût n'est pas exorbitant. Je voulais poser une question sur la formation, mais comme cela a été rappelé, je n'ai pas de questions.

Dans l'ensemble, c'est plutôt correct.

M. Olivier AUBRY : Je suis favorable à cette délibération. En commission, vous avez apporté un certain nombre d'éclaircissements. Une observation générale, nous avons eu ce débat lors de l'armement de la police municipale. Je trouve que la sécurité publique est un des domaines où l'on voit le plus l'État se désengager vers les collectivités territoriales. Je note ce progrès technologique, mais on en demande de plus en plus aux villes et surtout, je crois que ce sont les maires du territoire qui doivent insister auprès des services de l'État, auprès du préfet et du sous-préfet, mais aussi du directeur départemental de la sécurité publique. Sous prétexte que l'on a des technologies, il ne faut pas que l'on voie de moins en moins de policiers nationaux de proximité. Je crois que c'est un vrai débat à avoir, et qu'il est significatif du désengagement de l'État.

M. Rémi DECOUT : Effectivement, il faut insister, mais il faut aussi suppléer. On sait bien qu'il y a aussi dans ce domaine un désengagement de l'État et notre Maire, à chaque fois que l'on a des rencontres avec le commissaire de Nogent, ne cesse de rappeler l'importance – d'autant que nous n'avons pas de bureau de la police nationale – de bénéficier des patrouilles les plus fréquentes à toutes heures dans notre commune.

M. LE MAIRE : Comme Olivier et Rémi l'ont dit, la formation est prioritaire. Nous avons eu le cas avec l'armement. D'ailleurs, je crois que je suis invité à faire un essai au stand.

Mme Chantal COLIN : Rémi a insisté sur la formation des policiers et l'information des Joinvillais, je pense que c'est très important de le faire.

M. Rémi DECOUT : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

10	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU BOUCLIER DE SECURITE POUR UNE DOTATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE CAMERAS (EXPERIMENTATION) ET DE BÂTONS TELESCOPIQUES INDIVIDUELS
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Autorise le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à demander une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France la plus élevée possible pour l'acquisition de caméras piétons individuelles, de caméras embarquées et de bâtons de défense télescopiques au profit de la Police Municipale de Joinville-le-Pont.	

* *
*

11 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Une remarque. En commission, j'ai voté pour et je vais voter pour d'autant plus que nous sommes certains de l'obtenir étant donné que nous avons quelqu'un de bien placé à la région pour insister.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas forcément dans la commission Sport à la région. Il se trouve que j'ai de très bonnes relations avec Patrick Karam et en politique, les relations ça sert un peu. Il est vraiment attentif aux nouveaux matériaux, à l'engazonnement, au synthétique. Je le vois jeudi à la région et je vais lui porter en main propre.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, j'ai quelques précisions et questions à poser. Je vais commencer par les questions. Il y a une consultation en cours sur Infocom qui porte la référence 17A02 au niveau du terrain de foot en deux lots. Ce qui m'a étonné, et cela demande une réponse, c'est que sur la délibération on parle de 2,6 millions d'euros et que nous avons actuellement une consultation en cours. Je me suis posé la question parce qu'à une époque je faisais des consultations. Cela veut dire qu'aujourd'hui il y a un chiffrage qui doit être très précis. C'est une question. Vous savez très exactement quelle est l'enveloppe budgétaire où vous allez.

Deuxième question, j'ai lu le cahier des charges. Effectivement, il y a des cahiers des charges avec un certain nombre de documents qui sont extrêmement bien faits. Pour ceux qui y ont accès, je vous invite à y aller

parce que c'est très rare, mais j'apprécie toujours ce type de document. Je cherche les erreurs, je ne suis pas compétent au moins pour le sport, mais je n'en trouve pas quand même.

Deuxième question. Vous avez dit qu'il serait livré l'été prochain, je pense que c'est 2017. Cela veut-il dire que les travaux seront finis en octobre ou novembre ?

La troisième question est technique. J'ai cherché à comprendre et j'ai discuté aussi avec les sportifs du stade. J'ai vu que le stade a été décalé. Je me suis demandé si c'est parce que l'homologation était N6 et s'il pouvait être N5, par exemple. Pourquoi est-il homologué N6 et pas N5 ? Il y a beaucoup de sportifs qui me disent qu'avec N5, on peut faire certaines compétitions et d'autres avec N6. Pour moi, ce n'est pas parlant.

Ce sont mes trois questions. Autrement, c'est très bien.

M. Michel DESTOUCHES : Pour la première question concernant l'enveloppe, elle est effectivement de 2,16 millions d'euros. Il y a une entreprise, qui est le maître d'ouvrage Sport Loisirs. Les plis ont été ouverts sur deux entreprises qui ont répondu aux enveloppes. Actuellement, c'est une enveloppe de base et ensuite les entreprises font se baser sur cette enveloppe.

Concernant les dates, les travaux vont effectivement commencer lundi 26 juin pour se terminer autour de la mi-octobre, normalement.

La troisième question, le déplacement du stade vers le fond permet de pérenniser les aires de saut, le triple saut et le saut en longueur.

La différence entre N6 et N5. Le N5 est une dimension des aires en dehors du terrain. Aujourd'hui, compte tenu des filets pare-balls qui permettent d'avoir à la fois de l'athlétisme et du foot, on ne peut pas avoir un dégagement assez important et donc avoir un terrain. Ceci étant, il est possible de demander, ce qui va être fait, une homologation en N5 avec dérogation, qui peut quelquefois être actée. C'est une demande qui va être faite. Si nous avons de la chance, nous pourrions l'avoir.

M. Michel DESTOUCHES : Qui est pour ? Merci. Unanimité.

11	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU STADE AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Autorise le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à demander une subvention au Conseil régional d'Ile de France la plus élevée possible pour le projet de rénovation du terrain d'honneur (piste et terrain de football) et de l'aire de lancers du stade JP Garchery.	

* *

Mme Amèle SELLAM quitte la séance au point n° 12 et a donné procuration à Mme Christelle FORTIN.

12 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PROJET JEUNES « EN ROUTE POUR TOKYO 2020 »

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal ALLAIN : Qui est pour ? Je vous remercie.

12	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PROJET JEUNES « EN ROUTE POUR TOKYO 2020 »
LE CONSEIL,	

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'accorder une aide financière de 300 € reversée directement à Monsieur Bacou DAMBAKATE pour son projet « En route pour Tokyo 2020 ».

* *
*

13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SUTOR/ATELIER LYL'ART POUR LA CREATION DE COURS D'ARTS PLASTIQUES A LA RESIDENCE ESPERANCE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : En commission ou pré-commission, je me suis abstenu parce que je n'ai pas eu les réponses aux questions posées. Y a-t-il eu des demandes de personnes intéressées à Barbusse par ces cours ?

M. Pierre MARCHADIER : Oui, il y a eu cinq inscrits le premier jour.

Mme Chantal COLIN : La grosse différence de tarif entre les personnes qui habitent Barbusse, qui payent 10 euros par mois et celles qui habitent en face ou à côté qui payent 150 euros par mois.

M. Pierre MARCHADIER : Par an. C'est 80 euros par an pour les jeunes qui habitent Espérance et 150 ou 140 euros, suivant les cours, pour les gens qui sont hors Espérance.

Pour répondre à votre question, je suis habilité à vous répondre pour la partie purement atelier d'art et artistique. L'autre partie qui est la partie sociale et qui sera gérée par la MSE et le CCAS, je vais laisser Chantal DURAND vous amener des précisions sur ce qui est en train d'être mis en place.

Mme Chantal DURAND : Merci, Pierre. Effectivement, il pourrait y avoir des personnes qui considèrent qu'il y a une différence de tarif qui ne s'explique pas. Je vous propose que la MSE dans le cadre d'une commission ad hoc étudie ces dossiers en fonction des revenus et de la situation sociale de la famille pour éventuellement recourir à une aide. Cela permettrait plus d'égalité comme vous le souhaitez.

Mme Chantal COLIN : Je n'avais pas compris que c'était par an parce que tel que c'est écrit « soit 10 euros par mois (contre 150 et 140 euros, respectivement...) »

M. Pierre MARCHADIER : Je n'avais pas compris tout de suite non plus. J'ai fait un petit calcul. C'est par an.

Mme Chantal COLIN : Il vaut peut-être mieux l'écrire clairement.

M. Pierre MARCHADIER : J'en parlerai au rédacteur. Merci.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste rappeler que l'association SUTOR fait déjà un travail de qualité sur la résidence Egalité. Nous avons accompagné la réhabilitation de l'ancienne boulangerie sur Egalité. Là, l'installation se fait sur un lieu qui était quand même une ancienne salle culturelle culturelle. J'insiste parce que nous faisons un travail de reconquête sur ce quartier. Il y a une association avec qui nous travaillons avec Madame NGOENA qui fait un travail attentif sur le quartier. Je crois que des cours d'échecs vont arriver aussi. C'est fait. Pour la salle de sport à côté, nous travaillons dessus. Nous avons peut-être un boxeur. Nous allons essayer de remettre du lien, que du local si possible.

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Unanimité. Merci, Madame COLIN.

13	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SUTOR / ATELIER LYL'ART POUR LA CREATION DE COURS D'ARTS PLASTIQUES A LA RESIDENCE ESPERANCE
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association SUTOR / Atelier LYL'ART pour la création de cours d'arts plastiques à la résidence Espérance	

* *

14 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS »

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

Mme Jeannine CHERY : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

14	RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS »
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve la convention de subventionnement de l'association « Les Petits Pinsons » sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.	

* *

15 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT RESIDENCE ABBAYE BORDS DE MARNE

Mme Liliane REUSCHLEIN donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Connait-on les tarifs de cet établissement ?

Mme Liliane REUSCHLEIN : Pour le moment, ils ne sont pas encore connus puisque le drapeau a été planté aujourd'hui et que ce n'est pas encore passé en conseil d'administration. Un ordre d'idées, en ce moment à l'abbaye c'est entre 2 000 et 3 000 euros. Il y a des prises en charge au titre de l'APA, de l'aide sociale et des conventionnements avec des caisses de retraite. Pour l'attribution des places, il y a une double condition d'appartenance à certaines caisses de retraite complémentaire et certaines dispositions des caisses de Sécurité Sociale.

M. Jean-Marie PLATET : Comme l'a dit Liliane, ce matin j'étais à la pose du drapeau, et le directeur territorial de l'agence régionale de santé, Monsieur VACHER, nous a annoncé que la totalité des 90 lits seraient admis à l'aide sociale pour les personnes âgées, il n'y a pas d'exclusion. Cet investissement de 310 000 euros sur 10 ans sera pour moi un investissement très social pour les Joinvillais parce que grâce aux subventions de la région et du département à hauteur de 1,3 million d'euros, et des communes, les prix de journée sont incomparables. Ceux qui habitent Joinville, vous pourrez aller comparer avec des voisins et des voisines qui voudraient entrer dans ce genre d'institutions, c'est le jour et la nuit.

Quant au tarif de journée, il y a une politique qui a été faite puisque c'est le même groupement ABCD qui gèrera cet établissement, ce sera le même prix que sur Saint-Maur et Bonneuil. C'est un coût unitaire fixe global qui est mutualisé.

Mme Louise MARIE MABIT : J'ai une question, les 10 lits réservés au bénéfice de la ville portent-ils sur l'hébergement permanent ou également sur l'unité renforcée ?

Mme Liliane REUSCHLEIN : L'unité renforcée est un hébergement permanent. Dans les 10 lits comme dans les attributions que nous avons un peu sur Bonneuil et Saint-Maur, il n'y a pas de critères particuliers. Il y a une liste d'attente, des places et des demandes. Cela dépend des places qui se libèrent. Il me semble que sur 10 lits que l'on retient, nous n'en aurons pas beaucoup plus de 3 en unité protégée. Actuellement sur Saint-Maur où nous avons 40 lits, nous avons environ 8 ou 10 personnes en unité protégée.

Mme Louise MARIE MABIT : On ne sera donc pas concernés par l'accueil de jour.

Mme Liliane REUSCHLEIN : Si. Nous sommes concernés par tout. C'est un établissement qui va accueillir des personnes en EHPAD, elles sont autonomes et en milieu ordinaire, ou elles sont en milieu protégé parce qu'elles ont des troubles cognitifs très importants. Il y aura l'accueil de jour pour les résidents Joinvillais à

domicile qui ont besoin, pour garder leur autonomie le plus longtemps possible, d'aller passer une journée à la maison de retraite c'est-à-dire là où l'on organise des tas d'activités pour elles, et aussi pour permettre aux aidants de souffler un peu. Les aidants familiaux s'épuisent quelquefois.

Il y a aussi en plus de l'accueil de jour, un pôle d'attractivité et de soins adaptés spécifiquement réservé aux personnes déjà en EHPAD c'est-à-dire déjà dans ce qu'on appelle le milieu ordinaire, donc pas au milieu de personnes qui ont des troubles cognitifs. C'est le même principe que l'accueil de jour, mais c'est pour les personnes en EHPAD.

Il y a déjà 40 places à la maison de retraite de l'abbaye, pleines, archi pleines et nous veillons à ce que les Joinvillais aient leurs 40 places quand une place se libère. Nous ajoutons 10 places, nous proposons 50 places, ce n'est quand même pas mal dans l'aspect social en direction des personnes âgées.

Mme Liliane REUSCHLEIN : Qui est contre ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

15	CONVENTION DE SUBVENTION RESIDENCE ABBAYE BORDS DE MARNE
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve la subvention d'investissement à hauteur de 310 000 euros à verser sur 10 ans (31 000 euros/an). – Approuve la convention jointe à la présente délibération et autorise le Maire ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à la signer.	

* *
*

16 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DIVERSES AUTORISATIONS RELATIVES AU DROIT DES SOLS, DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX ET DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX INSCRIT AU BUDGET 2017

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Sur le point ajouté, ce sera au budget annexe et pas au budget général. D'accord.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, les travaux sont financés sur fonds propres par le port de plaisance. C'est pour redonner un coup de jeune à la capitainerie qui fait un peu blockhaus. C'est pour les 40 ans du port que nous allons fêter cette année. Vous serez cordialement invités.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Merci de m'autoriser.

16	AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2015
LE CONSEIL, Après avoir délibéré, à l'unanimité : – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, les demandes d'autorisations du droit des sols et des autorisations de travaux pour : - Ravalement des façades de l'Hôtel de Ville et remplacement des stores. - Modernisation des services à la population du RdC et du R-1 de l'Hôtel de Ville. - Mise aux normes PMR des portes d'accès à la salle du conseil, à la salle des mariages et à certains	

- bureaux et salles d'activités de l'Hôtel de Ville (Ad'Ap)
- Remplacement de 5 fenêtres au poste de police municipale.
 - Réaménagement du réfectoire de l'école maternelle P'tit Gibus.
 - Réhabilitation des sanitaires du 1^{er} étage de l'école maternelle Polangis.
 - Ravalement du garage et du mur mitoyen de l'école maternelle Polangis.
 - Remplacement de 2 fenêtres dans l'appartement à l'école maternelle la Fontaine.
 - Pose de tôles d'occultation sur les grilles de la cour de l'école maternelle Polangis.
 - Pose de tôles d'occultation sur les grilles de la cour de l'école élémentaire Eugène Voisin.
 - Réhabilitation et agrandissement de la zone plonge et modification de l'issue de secours dans le self de l'école élémentaire Polangis.
 - Reprise du ravalement sur le soubassement à l'entrée de l'école élémentaire Palissy.
 - Réhabilitation du réfectoire de l'école élémentaire Palissy.
 - Création d'un local de rangement aux normes incendie dans le parking du sous-sol de l'école élémentaire Palissy.
 - Création d'un auvent sur l'entrée côté parc de l'école élémentaire Parangon.
 - Création d'un sanitaire PMR dans les locaux de l'association Joinville Eau Vive sur l'île Fanac.
 - Remplacement des menuiseries extérieures et des portes de distribution intérieures du Chalet.
 - Création de vasistas sur la porte d'entrée de la crèche Trampoline.
 - Création d'un sanitaire PMR crèche des Canadiens (Ad'Ap)
 - Pose de fenêtres de toit à la crèche Estienne d'Orves.
 - Remplacement des gardes corps maçonnés de la terrasse à la crèche Estienne d'Orves.
 - Création de sanitaires PMR dans les locaux de la Protection Maternelle Infantile rue du Port.
 - Création de sanitaires filles/garçons dans la ludothèque résidence Egalité.

Il est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et à solliciter toutes subventions potentielles notamment au titre de l'accessibilité.

**

*

17 TARIFS DU SELF MUNICIPAL

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup.

17

TARIFS DU SELF MUNICIPAL

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Les tarifs pour les employés communaux, les élus joinvillais et les employés de l'Etablissement Public Territorial Marne et Bois sont au 1er janvier 2017 :

Type de plat		Tarif
Entrées	Crudités (petit bol)	0,46 €
	Crudités (grand bol)	0,62 €
Plat principal	Plat 1	1,44 €
	Plat 2 - Pizza - plat diététique	1,62 €
	Grillade	1,88 €
Légumes seuls		1,12 €
Laitage	Fromage	0,39 €
	Yaourt	0,39 €
Fruit		0,48 €
Boissons	Coca Cola	0,52 €
	Orangina	0,62 €

	Eau	0,25 €
	Badoit	0,73 €

La gratuité est appliquée aux stagiaires accueillis dans la collectivité ou au CCAS.

Le tarif extérieur est de 8,08 centimes.

– L'ensemble des convives doivent s'acquitter systématiquement de leur repas sans qu'aucun débit ne puisse être admis.

– L'Etablissement Public Territorial Marne et Bois remboursera la commune sur la base d'un état semestriel selon la formule suivante :

Remboursement EPT = (Nombre de repas facturés aux agents de l'EPT x tarif extérieur)-(tarifs acquittés par les agents de l'EPT)

* *
*

18 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Le tableau des effectifs est-il présenté en CTP ?

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

18

TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

– modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint administratif	23.6		1	24.6
Adjoint d'animation	27.9	1		26.9
Attaché	13		1	14
Technicien	8.8	1		7.8

* *
*

19 INSTALLATION D'UNE BASE DE VIE DESTINEE AU PERSONNEL DU CHANTIER DE L'ÎLOT C1 SUR LE TERRAIN D'EVOLUTION DU GYMNASE PIERRE FRANCOIS – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE

Madame Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, une question. En regardant l'épure, il y a un problème de sécurité des personnels et de sécurité de la voie publique, c'est comme cela que je l'ai interprété. Quand on prend l'épure de retournement des camions, il est marqué sortie des camions vers la rue de Paris pour les camions pouvant manœuvrer. Cela pose deux questions. Pour les camions qui ne peuvent pas manœuvrer, cela veut-il dire qu'ils vont partir en sens interdit ?

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Question que j'avais déjà posée en commission. On m'a répondu que ce n'était pas le sujet et que ce n'était pas encore finalisé, que le seul sujet était la base-vie c'est-à-dire le titre de la délibération et le titre de la convention. J'étais arrivé en commission et je n'avais pas lu la convention, maintenant je l'ai lue. Elle dit bien dans son article 4 « *et d'autre part, la création d'une aire de retournement des camions d'approvisionnement du chantier... conformément au plan d'installation* » dont vous dites qu'il est provisoire ou qu'il ne faut pas le prendre au pied de la lettre. Problème. Autant je n'ai aucun état d'âme sur la base de vie, autant pour des camions qui passent au ras des moustaches du gymnase Pierre François tel qu'il existe encore, susceptibles de traverser d'Emile Moutier à la rue de Paris, cela me pose problème. N'en déplaise à ce qui a été dit lors de la commission, c'est bien ce que nous votons ce soir et pas seulement la base de vie que je vote sans problème.

Madame Chantal DURAND : Je veux bien passer la parole à l'administration, car je n'aurai pas la réponse.

L'administration : Je vais confirmer les deux informations que vous avez soulignées. Sur le site est prévue à la fois l'installation d'une base de vie et d'une aire de retournement des camions. La deuxième information est que le plan d'installation de chantier n'est pas encore validé. Bien entendu, ce type d'installation est établi avec les coordonnateurs de sécurité et de prévention nommée par les entreprises, vous avez nécessairement des cabinets d'études qui viennent vérifier la sécurité des personnels qui travaillent au niveau de la base de vie. Il n'y aura pas de problèmes de sécurité sur l'aire de retournement de camions et la base de vie.

La question de la circulation des camions à la sortie du site est aujourd'hui en débat et n'est pas arrêtée. Comme l'a dit Chantal DURAND, nous n'avons absolument aucun problème pour en discuter avec vous lorsque le plan d'installation de chantier aura été validé définitivement.

M. Michel LAVAL : Nous avons un problème méthodologique. Il est explicitement indiqué que nous votons sur...

L'administration : Parce que nous sommes à l'intérieur de la parcelle. C'est ce que je vous ai dit. Il y aura bien une aire de retournement des camions. L'itinéraire que prendra le camion à la sortie du site n'est pas arrêté aujourd'hui.

M. Michel LAVAL : Ce soir, nous votons cela. Vous nous dites que cela peut changer, mais pour l'instant c'est ce que nous votons.

L'administration : Non, je ne vous ai pas dit cela, excusez-moi Monsieur LAVAL. Je me suis peut-être mal exprimé. Je vous ai dit qu'il y aurait bien une aire de retournement, mais celle-ci pourrait effectivement évoluer dans son aménagement final.

M. Michel LAVAL : Conforme au plan.

L'administration : Le plan est effectivement provisoire pour l'instant parce que l'aire de retournement devra être validée par le coordinateur de sécurité. Est-ce qu'elle sera bien comme celle-ci ? Je ne peux pas vous l'assurer aujourd'hui.

M. Michel LAVAL : Je recommence. Il y a un problème méthodologique, nous votons une délibération dans laquelle il est précisé que nous votons une convention. Quand on la lit, elle demande le respect du plan d'installation des bungalows de chantier décrit en annexe de la présente convention. Nous votons quelque chose qui va ensuite bouger.

L'administration : Qui peut évoluer un peu, effectivement.

M. Jean-François CLAIR : Pour voir si j'ai bien compris. En aucun cas les camions ne prendront le sens interdit. C'est une question.

L'administration : Nous n'avons pas dit cela.

M. Jean-François CLAIR : C'est moi qui le dis. Les camions respecteront le sens de circulation de la voie.

L'administration : Pas nécessairement, on ne s'interdit pas de faire sortir les camions en contresens d'Emile Moutier pour rejoindre la rue des Réservoirs.

M. Jean-François CLAIR : Cela veut dire qu'il y aura des signalisations adaptées.

L'administration : Absolument.

M. Jean-François CLAIR : Est-ce qu'on nous le représentera ultérieurement ou pas du tout ?

L'administration : Nous nous sommes engagés en commission urbanisme à discuter sans aucune difficulté.

M. Jean-François CLAIR : Je pose une question, je n'y étais pas. Deuxième question. Le gymnase est utilisé par des associations. Il y a encore des personnes, notamment des seniors qui l'utilisent. Parmi elles, il y a une spécialiste de la sécurité, je la connais parfaitement bien et si ce n'est pas parfait, elle va vous tomber dessus, mais ce n'est pas le propos. Qu'est-ce qui est prévu pour les piétons et les personnes qui utilisent encore le gymnase ? Le document n'est pas explicite. Vous parliez d'une personne qui s'occupe de la sécurité. Je pense qu'il faudrait faire aussi une information auprès des utilisateurs du gymnase et des associations.

L'administration : Monsieur CLAIR, c'est ce que je disais tout à l'heure. Le plan d'installation de chantier n'est pas finalisé donc nous ne pouvons pas communiquer. Dès qu'il sera finalisé, il y aura un balisage adapté et une information aux usagers du gymnase.

M. Jean-François CLAIR : C'est dangereux quand je vois ça. OK.

Mme Chantal COLIN : Ce n'est pas une question, une boutade plutôt. Pour éviter toute discussion, il reste encore un peu de place sur le parvis.

Madame Chantal DURAND : Vous avez raison, très bien. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

19	INSTALLATION D'UNE BASE DE VIE DESTINEE AU PERSONNEL DU CHANTIER DE L'ÎLOT C1 SUR LE TERRAIN D'EVOLUTION DU GYMNASSE PIERRE FRANCOIS – OPERATION DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	28	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutafab KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »); Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	2	M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance ne prennent pas part au vote		
– Approuve la mise à disposition d'une portion de la parcelle communale T176 (issue de la division de la T27) au profit de la société PICARD, domiciliée BP 87029-Vivier au Court – 08207 SEDAN Cedex, par la Commune de Joinville-le-Pont aux conditions sus-évoquées, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux annexée à la présente. – Approuve le projet de convention d'occupation et ses annexes, établies entre la Ville de Joinville-le-Pont et la société PICARD. – Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention d'occupation temporaire aux conditions sus-rapportées et énoncées dans le projet de convention annexé à la présente délibération, et tout document s'y afférant en exécution de la présente délibération.		

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil, trois questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble », et trois questions pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Question de Mme COLIN du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Depuis que vous êtes élu, vous avez soigneusement évité de solliciter l'opposition municipale pour tenir les bureaux de vote lors des différentes consultations électorales, alors que tous ont une expérience en la matière. Vous avez d'ailleurs, à plusieurs reprises rencontré des difficultés pour constituer les équipes dans votre propre camp pour réaliser cette mission. Aujourd'hui, vous êtes amené à faire un appel à la population dans le magazine municipal pour tenir les bureaux de vote. Ne pensez-vous pas que l'organisation d'élections au sein de la commune, temps fort de la démocratie doit dépasser les clivages politiques ?
Réponse de M. LE MAIRE	Madame COLIN, <i>Tout d'abord, je tiens à préciser que nous n'avons jamais évité de solliciter l'opposition municipale pour tenir les bureaux de vote. À chaque élection, je vous rappelle que le représentant de chaque candidat peut désigner un assesseur par bureau de vote ainsi qu'un assesseur suppléant.</i> <i>Par ailleurs, nous n'avons jamais eu de difficultés à remplir nos bureaux de vote malgré le peu d'assesseurs que vous nous avez proposés lors des derniers scrutins. Je m'étais d'ailleurs indigné en 2014 après le scrutin des élections européennes du peu de participation des assesseurs de l'opposition.</i> <i>Enfin concernant l'annonce qui est parue dans le dernier magazine, il s'agit d'un appel aux citoyens souhaitant donner de leur temps pour seconder les secrétaires dans les bureaux de vote, poste purement administratif et complètement en dehors de tout clivage politique.</i> <i>Donc, pour répondre à votre question, l'organisation des élections dans la commune est un acte citoyen et il est à mon sens essentiel de participer pleinement à la démocratie.</i>
Question de M. DUVERT du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Un des plus lourds investissements de notre commune concerne la construction de l'école élémentaire sur le terrain des anciennes usines Essilor. Pouvez-vous rendre compte de l'état d'avancement de ce projet, en termes de calendrier et de budget ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le conseiller, <i>Le budget de 7,735 millions d'euros hors taxe n'a pas évolué par rapport à la délibération du 15 décembre 2015. Le chantier avance normalement. La livraison de l'école est toujours attendue pour le début 2019.</i>
Question de M. AUBRY du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Monsieur le Maire, Vous avez annoncé l'année dernière le report de l'ouverture du guichet unique dont le montant de l'installation était chiffré à 750 000 Euros. Le budget est-il inchangé ? Quelle est la date de son ouverture ?
Réponse de M. SELLAM	Monsieur le conseiller, <i>le budget de 750 000 euros dont vous parlez correspond au crédit ouvert sur 2016 seulement. La délibération en date du 5 avril 2016 a acté un montant de principe de</i>

	1,5 million d'euros en expliquant clairement que le projet était susceptible d'évoluer fortement en fonction de son périmètre. C'est ce qui se passe puisque le projet dit de guichet unique s'est largement enrichi. Nous avons en effet décidé d'y associer une rénovation complète de la bibliothèque Louis Aragon permettant ainsi de ramener tous les usages de plain-pied en rez-de-chaussée de la mairie. C'est donc un projet global que nous mènerons sur la mairie qui reste le premier de nos équipements publics. Nous procéderons au ravalement de l'Hôtel de Ville dès cet été. Ainsi le budget global de l'opération est de 4,5 millions d'euros. En ce qui concerne le calendrier, nous finalisons le choix du maître d'œuvre qui réalisera le projet et suivra les travaux. La phase d'étude va donc s'étendre jusqu'à l'automne. Nous espérons pouvoir démarrer les travaux avant la fin de l'année pour une ouverture du guichet un an plus tard, au mieux.
--	---

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil trois questions diverses du groupe « UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT ».

Monsieur CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

Question de M. CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le- Pont »	Monsieur le Maire, Au conseil municipal du 13 décembre nous avons voté à la quasi-unanimité la grille tarifaire pour les marchés forains de la ville suite au changement de prestataire. La Ville a fait un effort important pour garantir les tarifs. Le marché est un élément structurant pour la Ville. La compréhension de la facturation, pour les abonnés et les volants, est un facteur de développement ou de contraction des marchés forains. Or certains abonnés et volants ne comprennent pas la méthode de calcul des linéaires facturés. Un éclaircissement serait apprécié. Je vous propose l'exemple suivant pour nous aider à comprendre la facturation des linéaires. Un abonné utilise le mardi et le jeudi 6 mètres linéaires, le jeudi une semaine sur deux il est absent, le samedi 8 mètres linéaires et le dimanche 10 mètres linéaires. Les pas des barres sur les marchés sont de deux ou de quatre mètres. Je vous remercie de m'expliquer comment sont facturés les linéaires utilisés pour l'abonné. Dans le cas des volants, paient-ils aux linéaires réels utilisés ou aux pas utilisés par excès ? Comment sont mesurés les linéaires utilisés pour la facturation ? D'autre part, certains commerçants des marchés souhaiteraient obtenir une facture détaillée.
Réponse de Mme DURAND	Monsieur le conseiller, Je vous remercie tout d'abord d'avoir relevé dans votre question le fait que la ville a fait un effort important pour maintenir à son niveau antérieur le tarif des droits de place. Monsieur le maire y a veillé personnellement dans le cadre des négociations avec les candidats à la DSP pour l'exploitation des marchés forains. Je vous rappelle que les candidats proposaient une augmentation significative pouvant aller jusqu'à 15 % des droits de place pour les abonnés et les volants, hausse que Monsieur le Maire a refusée en demandant que les charges supportées par les commerçants restent stables afin de garantir la compétitivité et l'attractivité de nos marchés. Les abonnés comme les volants acquittent donc aujourd'hui exactement le même montant de droit de place qu'avec le précédent délégataire, à stand identique. L'actuel régisseur placier s'attache, mètre en main, à facturer avec la plus grande des précisions le nombre de mètres linéaires réellement utilisés par chaque stand avec une rigueur contractuelle qui a pu surprendre certains commerçants. Seules les redevances pour gardiennage et pour animation des marchés ont évolué. La première est désormais partagée entre les abonnés et les volants afin d'inciter ces derniers à stationner leur véhicule au parking des Guinguettes dans

	<i>l'objectif de fluidifier la circulation aux abords des marchés. La seconde a légèrement progressé afin de financer les animations plus nombreuses et de meilleure qualité qui seront organisées par le nouveau délégataire.</i> <i>Le calcul des droits de place et des redevances à acquitter par chaque commerçant est donc très simple à partir du tarif qui figure à l'annexe 7 du nouveau contrat de DSP. Ce tarif est une information publique qui a été portée à votre connaissance. Un exemplaire de cette annexe a également été remis en mains propres et par courrier électronique aux représentants des commerçants siégeant à la commission des marchés, chargés à eux de le faire parvenir à leurs collègues.</i> <i>Le régisseur placier délivre par ailleurs une facture détaillée à chaque commerçant chaque semaine pour les abonnés et à chaque marché pour les volants.</i> <i>Enfin, pour que ces informations soient accessibles à tous, en particulier le règlement général des marchés et les tarifs des droits de place, elles seront affichées sur les panneaux administratifs et sur un panneau spécialement prévu à cet effet à proximité des marchés dès l'approbation du règlement par la commission des marchés.</i>
Question de M. CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le- Pont »	Monsieur le Maire, La qualité de l'air est une donnée primordiale pour la santé de nos concitoyens. Ce sujet a été effleuré à la réunion de quartier de Polangis. Il y a quelques mois Madame la Maire de Paris a pris la décision de fermer les voies sur berge afin d'améliorer la qualité de l'air des Parisiens. La ville de Joinville-le-Pont est traversée sur son territoire par de grands axes routiers comme la A4 quartier Polangis et passe derrière le stade Garchery, la D4 boulevard Gallieni et pont de Joinville, la D86 rue de Paris et la D148 avenue JF Kennedy. Le trafic moyen journalier est important sur notre commune : A4 entre 150000 et 250000, la D4 autour de 30000 et la D86 autour de 15000 véhicules jour d'après un document du département de 2014. A ma connaissance, il n'existe pas d'étude d'impact sur la pollution à Joinville-le-Pont issue du trafic routier et des activités domestiques et industrielles endogènes ou exogènes. Les seules données que j'ai trouvées concernent Nogent-sur-Marne, Champigny et le Perreux et datent de 2005. Je pense que le moment est venu de connaître la qualité de l'air à Joinville-le-Pont en mesurant les NOx, PM10, PM 2.5, SO2, lignite, COVNM, GES, voire d'autres composants. Avant de prendre des initiatives pour lutter contre la pollution de l'air il faut la mesurer pour les déterminer. Pourriez-vous faire installer des stations de mesure de la qualité de l'air à Polangis, au stade Garchery et rue de Paris en passant une convention avec Air Paris ou un autre organisme agréé et lancer une étude d'impact au droit des écoles, des collèges et du stade Garchery ?
Réponse de M. KADDANI	Monsieur le Conseiller, <i>je ne reviendrai pas ici sur la question de la fermeture des voies sur berge que vous défendez. C'est pour ma part une mesure unilatérale dont les impacts en matière de qualité de l'air des Parisiens sont loin d'être démontrés eu égard à l'augmentation des embouteillages. Par contre les impacts sur la banlieue sont clairs : plus de trafic et plus de pollution. Nous avons déjà, lors du dernier conseil, produit une réponse sur les efforts de la ville en matière de lutte contre la pollution de l'air. Les délibérations de ce soir en faveur des circulations douces vont dans ce sens. Airparif dispose d'environ 70 stations de mesure, plus d'une cinquantaine de stations automatiques permanentes et une dizaine de stations semi-permanentes à proximité du trafic. Elles sont réparties sur un rayon de 100 kilomètres autour de Paris et elles mesurent la qualité de l'air respiré par la population soit plus de 11 millions d'habitants dans toute la région.</i> <i>Trois stations proches de Joinville donnent des résultats pertinents sur notre commune : la station semi-permanente le long de la RD4 à Champigny et deux</i>

	<i>stations permanentes à Champigny et Nogent. On ne peut raisonnablement pas demander trois stations de plus rien que pour le territoire de Joinville. Pour autant, vous avez raison de souligner que le tronç commun A4-A86 mériterait sur Joinville une station que nous avons déjà réclamée, en vain. Nous allons relancer cette demande dans les prochains jours et vous tiendrons informés.</i>
Question de M. LAVAL du groupe « Unis pour Joinville-le- Pont »	Monsieur le Maire, Les compteurs communicants, abusivement qualifiés par leurs promoteurs d'intelligents, suscitent beaucoup d'inquiétudes au sein d'une fraction croissante de la population. L'inquiétude est à son maximum pour ce qui concerne le compteur « Linky », promu par ENEDIS, anciennement ERdF, la filiale d'EDF qui gère le réseau électrique. Comme l'a démontré l'UFC – Que Choisir, ce compteur s'avère fort peu « intelligent », sauf lorsque l'usager paye des options supplémentaires. Le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER) a publié une note de synthèse démontrant que le dispositif « Linky » ne sera d'aucune aide pour la transition énergétique. Ce compteur utilise la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour transmettre ses données. Il suscite des inquiétudes sanitaires légitimes quant aux champs électromagnétiques induits, non seulement à son voisinage immédiat, mais aussi à proximité de tout le réseau électrique du domicile, pour ne rien dire des concentrateurs qui se déploieront sur la voie publique, à côté des transformateurs d'EDF. Les risques d'accidents ne semblent pas non plus négligeables. Enfin, le compteur « Linky » pose de graves questions quant au respect de la vie privée, la connaissance de la courbe de charge donnant beaucoup d'informations sur l'occupation du logement ; la CNIL s'en est d'ailleurs inquiétée. Les écologistes de Joinville ne cherchent pas à alimenter des craintes irrationnelles, mais considèrent qu'un problème se pose et que les particuliers, notamment les personnes électro-sensibles, devraient avoir le droit de refuser ce dispositif et de conserver l'ancien. ENEDIS prétend pourtant leur refuser ce droit et les prestataires qu'il a mandatés pour l'installation n'hésitent pas à passer outre l'opposition des particuliers, quitte à commettre des violations de propriétés. Les compteurs « Linky » doivent être déployés sur Joinville au plus tard en octobre 2020, mais il n'est pas exclu que ce soit plus tôt. Rappelons que les compteurs n'appartiennent, ni aux particuliers, ni au gestionnaire du réseau, ni aux compagnies électriques, mais bien aux communes ! Monsieur le Maire, des particuliers et des syndicats de copropriétés envisagent de notifier à ENEDIS leur refus d'installation des nouveaux compteurs. Nous aimerions savoir s'ils peuvent compter sur le soutien des autorités de leur commune, et vous demandons de mettre à l'étude la faisabilité d'une délibération ou d'un arrêté pour ce faire.
Réponse de M. KADDANI	Monsieur le Conseiller, <i>La directive européenne numéro 2009-72 CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité a prévu dans son annexe 1 que les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes dits intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. Sous réserve d'une évaluation économique favorable de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, ils ont été invités à fixer un calendrier pour la mise en place de ces systèmes intelligents de mesure</i> <i>En France, la commission de régulation de l'énergie a confié à la société Capgemini Consulting la réalisation d'une étude économique analysant les coûts et les gains potentiels d'un projet de déploiement des compteurs électriques communicants. Cette étude ayant conduit à une évaluation favorable sous certaines conditions, le décret du 31 août 2010 pris en application de la loi numéro 200-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a rendu obligatoire la mise en œuvre des compteurs de type Linky dans toute la France avec un calendrier rapide de déploiement prévoyant que 35 millions de foyers seraient équipés d'ici 2020.</i>

Cependant, le déploiement accéléré de ces compteurs sans consultation préalable du public a fait naître des craintes importantes dans la population tant en ce qui concerne l'impact potentiel sur la santé des technologies utilisées que relativement au respect de la vie privée des personnes, lequel est un droit fondamental reconnu et protégé par un grand nombre de textes de droit international européen et national. En matière de vie privée, il convient d'observer que les compteurs communicants permettent de collecter de très nombreuses informations, notamment des données mesurant la qualité de l'alimentation électrique fournie à l'abonné, les index de consommation.

Les index permettent de calculer la consommation d'électricité et sont déjà utilisés par les fournisseurs pour procéder à la facturation de leurs clients. La courbe de charge permet d'avoir une connaissance beaucoup plus précise de la consommation des ménages et notamment d'identifier les heures de lever et de coucher, les heures et périodes d'absence ou encore sous certaines conditions le volume d'eau chaude consommé par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement, etc. C'est pour cette raison que la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL, a pris le soin par une délibération du 15 novembre 2012 et une communication du 30 novembre 2015 d'encadrer les conditions dans lesquelles la courbe de charge peut être enregistrée dans le compteur connecté dans les systèmes d'information du gestionnaire du réseau électrique, ENEDIS, et transmise aux fournisseurs d'énergie et à des sociétés tierces.

Concernant la remontée ou collecte de la courbe de charge dans le système d'information, la CNIL a indiqué qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'avec le consentement libre, éclairé, spécifique et express de l'utilisateur.

En ce qui concerne le risque électromagnétique, le débat est complexe et loin d'être tranché. Il faut bien avouer que si l'exposition aux ondes est dangereuse pour la santé, ce qui reste à démontrer tant les études sur le sujet sont contradictoires, le risque vient d'abord des téléphones portables ou du WiFi, bien avant la technologie dite CPL, courant porteur en ligne, utilisée par Linky. Elle est d'ailleurs déjà très répandue pour d'autres usages.

Face à toutes ces sources, la contribution du compteur Linky ne peut être que mineure. A titre de comparaison, selon une étude de l'agence nationale des fréquences, Linky, y compris lorsqu'il transmet en CPL, émet 150 fois moins de champ électromagnétique qu'une ampoule basse consommation et 800 fois moins qu'un sèche-cheveux.

Joinville n'est concernée qu'à l'horizon 2020 par le déploiement des compteurs Linky. Nous n'avons donc pas nécessité à prendre position aujourd'hui sur ce débat. Nous devons rester vigilants et sensibles aux études qui ne manqueront pas de sortir d'ici là.

J'incite d'ailleurs tout un chacun à venir à la réunion organisée sur ce sujet par l'association Joinville Ecologie, le 8 mars à 20 heures à la mairie.

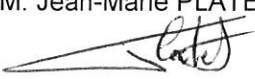
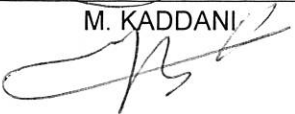
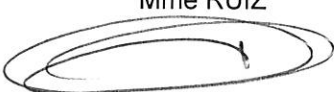
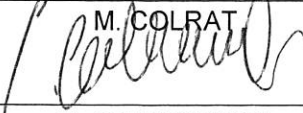
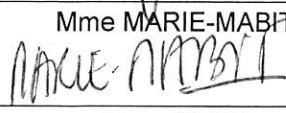
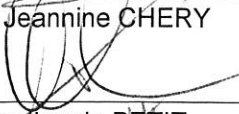
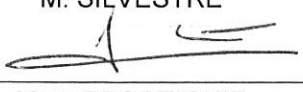
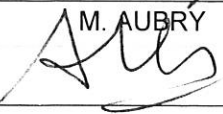
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Michel DESTOUCHES

LE MAIRE de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER Empêché de signer, car absent lors de la séance	M. Jean-Marie PLATET 	Mme SELLAM Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme DURAND 	Mme REUSCHLEIN 	Mme FORTIN
M. DECOUT 	M. KADDANI 	Mme RUIZ 
M. OUDJEBOUR 	M. BARUGEL Empêché de signer, car absent lors de la séance	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme TOLLARD 	Mme FIORENTINO	M. CLAIR 
M. SELLAM 	Mme MEUNIER 	M. LAVAL 
Mme ALLAIN 	M. COLRAT 	Mme MARIE-MABIT 
M. MARCHADIER 	M. OUANOUNOU 	Mme COLIN
M. DESTOUCHES 	Mme GONAL 	M. DUVERT 
Mme Jeannine CHERY 	M. SILVESTRE 	M. AUBRY 
Mme Jennie PETIT 	Mme DECOTIGNIE	